

ETAT DES LIEUX DE LA PRECARITE ENERGETIQUE & MOBILISATION DES ACTEURS EN PACA

Une étude action du RREP

LA PRECARITE ENERGETIQUE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MOYEN VERDON : DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET PROPOSITIONS D' ACTIONS



Syndicat Mixte des Pays du Verdon



Novembre 2011

Avec le soutien de



Le projet ELPE, Etat des Lieux de la Précarité Energétique et mobilisation des acteurs en PACA, est porté par 3 associations, GERES, ECOPOLENERGIE et LOUBATAS qui travaillent sur la précarité énergétique depuis plusieurs années via des actions de terrain (projet Habitat Energie & Solidarité), l'animation du Réseau Régional Energie & Précarité (RREP), le projet européen FinSH...

Le projet ELPE a été monté pour conforter la dynamique initiée en 2007 par le Réseau Régional Energie & Précarité¹ (RREP) qui a permis d'engager un travail d'échanges et de mutualisation des expériences avec les acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique en PACA et de pointer les besoins des territoires sur cette problématique.

Il vise à :

- Mieux caractériser le problème de la précarité énergétique en PACA,
- Renforcer la connaissance des acteurs et des actions de lutte contre la précarité énergétique,
- Consolider la mise en réseau des initiatives menées à l'échelon local, départemental ou régional afin de leur assurer visibilité, reproductibilité et pérennité,
- Encourager l'émergence d'une dynamique structurée de réalisation d'actions, en adéquation avec les besoins identifiés.

Le projet est mené en deux grandes étapes, avec dans un premier temps un état des lieux à l'échelle régionale (réalisé en février 2011) puis l'élaboration d'une méthodologie de diagnostic à l'échelle territoriale en s'appuyant sur 4 territoires pilotes. La mobilisation des acteurs est conduite à la fois au niveau régional et local. L'ensemble des résultats sera partagé avec les acteurs régionaux.

Les partenaires techniques pour les diagnostics territoriaux sont : l'association CEDER (84), le PACT 04, le Parc Naturel Régional du Verdon et la Communauté du Pays d'Aix. Le centre de recherche Norbert Elias accompagne l'équipe porteuse sur la méthodologie des états des lieux et apporte ainsi son expertise de recherche sur les conclusions.

Le projet ELPE est piloté par les associations



Et soutenu par :



¹ Présenté en annexe

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
Présentation du Territoire	8
1. Sa situation	8
2. L'activité liée à énergie au PNR Verdon	9
3. La Communauté de Communes du Moyen Verdon (CCMV)	9
Caractéristiques des ménages	12
1. Limites de l'étude des données statistiques	12
2. Un territoire rural dans un département peu peuplé.	12
3. Une population en augmentation mais vieillissante	13
4. Composition des ménages	14
5. Les revenus des ménages.	16
6. Statut d'occupation des logements	17
7. Synthèse des données et premiers constats	17
Des logements affichant de mauvaises performances énergétiques	18
1. Un parc ancien	18
1. Le parc d'avant 1975	18
2. Le type de chauffages pour les habitations d'avant 1975 :	19
3. Point quantitatif des personnes potentiellement en situation de précarité énergétique	25
4. Focus sur les personnes seules et les familles monoparentales	26
Des prix de l'énergie en hausse et des consommations d'eau relativement élevées	28
1. Prix de l'eau	28
1. Au niveau départemental :	28
2. Au niveau du territoire :	28
2. Prix de l'énergie	29
Les aides financières pour sortir de la précarité énergétique	30
1. L'aide aux ménages	30
1. Les aides aux impayés d'énergie du Fonds Solidarité Logement :	30
2. Les aides directes aux impayés d'énergie et d'eau des autres partenaires (CAF, CCAS, associations)	33
3. Les tarifs sociaux de l'énergie :	34
2. Les aides directes à la réalisation de travaux	34
Les actions préventives sur le territoire	36
1. Actions de sensibilisations :	36
2. Diminution des consommations d'eau et d'énergies :	36
Les acteurs concernés sur la CCMV	37
Perspectives	38
1. une proposition de chaîne d'intervention entre les différents acteurs et actions	38
2. Des actions à mettre en place	39
Conclusion	40

Abréviations	41
Bibliographie et Sitographie	42
Les associations porteuses du projet	43

PREAMBULE

Le projet ELPE (*descriptif du projet en annexe*), a pour objectif de mieux caractériser le problème de la précarité énergétique en PACA, de mieux connaître les acteurs, leurs rôle et les actions menées en PACA, de mettre en réseau les initiatives et de favoriser une dynamique structurée de réalisation d'actions pour réduire les situations de précarité énergétique en PACA.

Le projet est porté par 3 associations, animatrices du Réseau Régional Energie Précarité (RREP - *présentation du réseau en annexe*) qui travaillent sur la thématique depuis plusieurs années via des actions de terrain, et des études actions structurantes.

Le projet ELPE est mené avec le soutien financier et technique de partenaires institutionnels : l'ADEME, la Région et de la DREAL l'Agence de l'eau et de partenaires privés : EDF et la Fondation de France.

Afin de mieux connaître la situation de la précarité énergétique en PACA et de mobiliser les acteurs, le projet s'appuie notamment sur la réalisation :

- D'un état des lieux et la mobilisation des acteurs à l'échelle régionale
- D'états des lieux sur 4 territoires spécifiques

Les territoires prévus sont les suivants :

- Un département – Alpes de Haute Provence, (accompagnement réalisé par le GERES)
- Un territoire d'un département – le Haut Vaucluse, (accompagnement réalisé par le GERES)
- Un Parc Naturel Régional du Verdon, (accompagnement réalisé par le Loubatas)
- La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, (accompagnement réalisé par Ecopolenergie).

Dans le cadre du projet ELPE, le RREP propose à ces 4 territoires de se saisir de la thématique de la précarité énergétique et de les accompagner pour :

- Mener un travail de recensement des données / informations / actions / contact des acteurs (identifier les situations de précarité énergétique sur le territoire, les actions et dispositifs existants et les acteurs mobilisés)
- Analyser ces informations et développer un plan global d'actions de réduction de la précarité énergétique sur son territoire
- Organiser sur le territoire un rendu de l'état des lieux pour permettre la mobilisation des acteurs (créer une synergie de moyens sur le territoire, les chaînes d'intervenants à mobiliser)

Le présent rapport présente les résultats de ce travail et les préconisations proposées en termes de politiques publiques pour lutter efficacement contre la précarité énergétique sur le territoire du PNR du Verdon.

La mutualisation des 4 diagnostics de territoire permettra à l'équipe du projet ELPE de proposer une méthodologie de diagnostic reproductible sur d'autres territoires de la région ainsi qu'un guide des acteurs et des actions en vue de généraliser les expériences exemplaires et les chaînes d'intervenants à mobiliser.

En France, 3,8 millions de ménages ont un taux d'effort énergétique² supérieur à 10% de leur revenu tandis que 3,5 millions déclarent souffrir du froid car ils cumulent des **contraintes financières et un habitat peu performant d'un point de vue énergétique**. 621 000 ménages souffrent ainsi des deux formes de précarité.

❶ Taux d'effort énergétique selon les quartiles de niveau de vie

en %

	Ensemble de la population	Population déclarant avoir eu froid
Ensemble	4,3	4,9
1 ^{er} quartile	9,3	9,1
2 ^e quartile	5,7	5,6
3 ^e quartile	4,2	4,4
4 ^e quartile	2,7	2,8

Lecture : le taux d'effort énergétique de l'ensemble de la population est de 4,3 % contre 4,9 % pour la population ayant déclaré avoir eu froid au cours de l'hiver précédent.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête nationale Logement 2006.

Descriptif du profil des ménages en PE :³

1/les ménages consacrant **plus de 10% de leurs ressources** pour chauffer leur logement sont principalement des propriétaires (19,5%), de personnes de 65 ans et plus (25,4%) et d'habitants de maisons individuelles (17,1%).

2/les ménages **déclarant souffrir du froid** sont principalement les jeunes (19,1%), les locataires (25,2%) et les ménages habitant en logement collectif (21%). Les familles monoparentales sont particulièrement exposées (40% de ces ménages sont logés dans le parc social). De même, les inactifs et les chômeurs sont deux fois plus souvent dans des situations de précarité énergétique.

❷ Profils des ménages en précarité énergétique selon l'approche retenue

en %

Part des ménages déclarant souffrir du froid		Part des ménages ayant un TEE > 10 %	
Ensemble des ménages	14,8	Ensemble des ménages	14,4
Ménages du 1 ^{er} quartile	22,0	Ménages du 1 ^{er} quartile	40,1
Locataires	25,2	Propriétaires	19,5
Moins de 50 ans	19,1	Plus de 65 ans	25,4
Logements entre 1949 et 1975	17,7	Logements avant 1948	20,1
Agglomérations > 200 mille habitants	17,5	Communes rurales	20,8
Habitat collectif	21,0	Habitat individuel	17,1

Lecture : parmi les ménages du 1^{er} quartile de niveau de vie, 22,0 % ont déclaré souffrir du froid et 40,1 % ont un taux d'effort énergétique (TEE) supérieur à 10 % de leur revenu.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête nationale Logement 2006.

Les principales raisons invoquées par les ménages se plaignant du froid sont relatives à l'état du logement : une mauvaise isolation (41%), une installation de chauffage insuffisante (33%), une panne de l'installation (18%).

² Taux d'effort énergétique (TEE) : dépenses en énergie (y compris les dépenses de chauffage collectif) rapportées aux ressources du ménage. Les dépenses en énergie comprennent le chauffage, l'éclairage, les coûts liés à l'énergie nécessaire pour chauffer l'eau ainsi que la consommation des appareils électroménagers. Insee Première, n°1351, Mai 2011.

³ «Lla précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », I. Devalière-CSTB, P. Briant et S. Arnault-division Logement-INSEE, Insee Première, n°1351, Mai 2011

Descriptif des logements occupés : date de construction, type de chauffage, type d'énergie

Les ménages qui déclarent souffrir du froid occupent plus souvent des logements construits entre 1949 et 1975 (17,7%) équipés de chaudières collectives et d'appareils de chauffage indépendants chauffés à l'électricité.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

1. SA SITUATION

Le Parc Naturel Régional du Verdon est situé sur les départements des Alpes de Haute Provence et du Var, il a été créé en 1997 et s'étend sur 180 000 hectares, 240 000 si l'on rajoute le territoire du Syndicat Mixte des Pays du Verdon. Le territoire se construit autour de la rivière Verdon avec un territoire de plus accidenté si l'on se promène d'Ouest, Vinon sur Verdon en Est, Castellane ou Saint André les Alpes.



Le PNR compte 46 communes adhérentes réparties en six unités paysagères :

- Le lac Sainte-Croix ;
- Les gorges du Verdon ;
- Lacs et montagnes du Verdon ;
- Le plateau de Valensole ;
- Les collines du Haut-Var ;
- Lacs et gorges du Bas-Verdon.

Parmi les quatre grands axes de la charte du PNR pour la période 2008-2020, l'axe C traite la dimension énergie :

- Axe C : Pour une valorisation durable des ressources
 - o Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie.
→ Mesure C.5.4 - Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables (extrait)

Dispositions de la Charte :

- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans l'habitat et les équipements publics
- Favoriser les économies d'énergie dans les équipements publics

Rôle de l'organisme gestionnaire du Parc :

- Coordonne et anime des actions éducatives et de sensibilisation sur les questions liées aux énergies renouvelables.
- Soutient les démarches et expériences de maîtrise de l'énergie.
- Incite aux économies d'énergies dans les bâtiments ou équipements communaux en particulier.

- Incite à la mise en place d'installations et de bâtiments utilisant des énergies renouvelables notamment le solaire et le bois énergie.
- Favorise le développement des cultures pour les biocarburants.
- Met en œuvre des actions de sensibilisation auprès des bureaux d'études et des entreprises pour les inciter à construire des bâtiments HQE apportant un meilleur confort aux usagers et utilisateurs.
- Met en œuvre des actions de sensibilisation pour lutter contre la pollution lumineuse de l'éclairage public.

2. L'ACTIVITE LIEE A ENERGIE AU PNR VERDON

Depuis 2008, en partenariat avec le Syndicat Mixte des Pays du Verdon, le Parc anime un Plan Local Environnement Energie (PLEE), animé par un poste de Chargé de projet Energie. Parmi les premières missions de celui-ci, le suivi d'un bilan énergétique du territoire.

Les conclusions de ce bilan ont mis en avant des enjeux forts sur le bâti et les déplacements, secteurs les plus énergivores et émissifs en termes de gaz à effet de serre :

- un bâti relativement ancien (53 % du parc de logements antérieur à 1975),
- des systèmes de chauffage peu performants (convecteurs, foyers ouvert, fioul),
- de nombreux déplacements liés à l'accueil de visiteurs et aux navettes domicile-travail (40 % des habitants travaillent en dehors du territoire). Ces données ont été confirmées par l'étude mobilité du PNR Verdon 2010-2011.

Dans un contexte d'augmentation des prix des énergies, pour les déplacements et le chauffage, les ménages les plus défavorisés ont donc un risque de vulnérabilité à la précarité énergétique élevé.

En parallèle, l'animation du bilan énergétique a révélé que les communes ne se préoccupaient pas ou peu de cette problématique.

Le PLEE a donc dédié une action à la précarité énergétique avec comme objectif de mesurer l'importance de la problématique sur un secteur volontaire du territoire. L'idée étant de transférer des éléments méthodologiques (collecte de données, animation) pour définir, à terme, une stratégie de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire.

Suite à un appel à communes/EPCI volontaire, la communauté de communes du Moyen Verdon, dont 10 communes font partie du PNR, a été retenue pour expérimenter une démarche de diagnostic.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'accompagnement par le Réseau Régional Energie et Précarité dans le cadre du projet régional ELPE (Etat des Lieux de la Précarité Energétique).

3. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MOYEN VERDON (CCMV)

La CCMV se trouve au carrefour des Préalpes de Digne, du Mercantour et de la Côte d'Azur. Son territoire s'étend de l'entrée du Grand Canyon du Verdon au sud jusqu'aux douces vallées de l'Asse et aux sommets montagneux du Haut Verdon au nord.

C'est un territoire rural comprenant 18 communes dont l'économie est orientée autour du tourisme, de l'agriculture (élevage ovin), des petits commerces et des services.



Les compétences de ce territoire sont :

- ordures ménagères ;
- tourisme ;
- petite-enfance ;
- équipements sportifs ;
- assainissement non collectifs ;
- architecture et habitat.

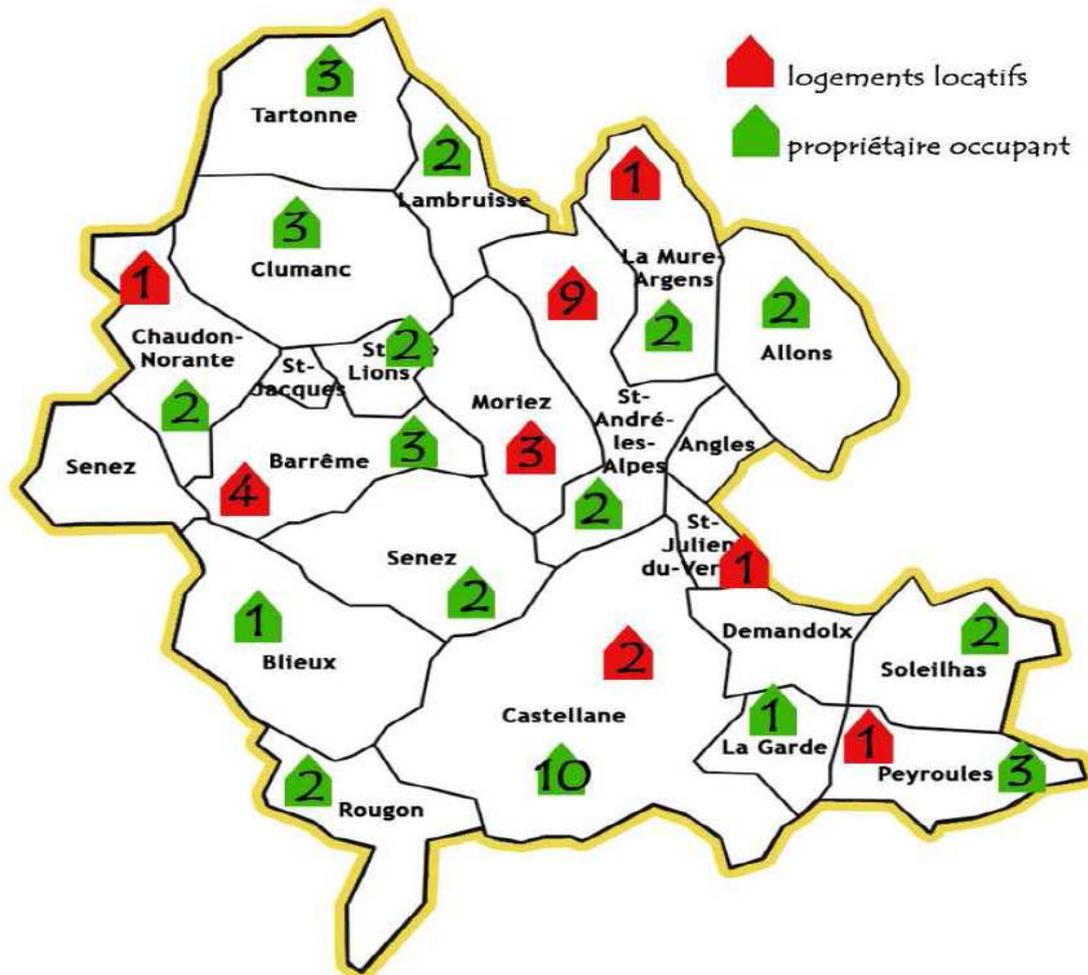
Dans le cadre de ces missions architecture et habitat, la CCMV mène, notamment, depuis 2008 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAHRR). Celle-ci a pour objectif de :

- d'améliorer le confort des logements déjà occupés,
- d'adapter certains logements pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite,
- de lutter contre l'habitat indigne,
- d'améliorer les performances énergétiques des logements,
- de permettre la remise sur le marché de logements vacants,
- de pratiquer des loyers maîtrisés.

Le lancement de cette OPAHRR est lié à une volonté politique d'améliorer l'accueil, notamment des jeunes actifs et de favoriser le maintien des populations en place. Elle dure 5 ans et touche à la fois les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants. Les objectifs chiffrés sont les suivants :

- 55 logements locatifs ;
- 45 logements « propriétaires occupants ».

Au 31 décembre 2010, le taux de réalisation était de 40% des objectifs sur les 5 ans pour les logements locatifs et de 93 % pour les logements « propriétaires occupants ».



Le taux de réalisation, nombre de projets aboutis/nombre de projets était au 31 décembre 2010 de 66% pour les propriétaires occupants et de 45 % pour les logements locatifs.

C'est un outil qui, de manière non explicite, permet de lutter contre la précarité énergétique en diminuant les charges pour les locataires tout en améliorant les performances énergétiques.

CARACTERISTIQUES DES MENAGES

1. LIMITES DE L'ETUDE DES DONNEES STATISTIQUES

Pour la suite de ce diagnostic nous avons utilisé des données venant de l'INSEE. Toutefois, le territoire d'étude étant faiblement peuplé nous avons rencontré un problème de disponibilités des données. Ainsi certaines proviennent du recensement de 2008 d'autres viennent du fichier « Individu » extraction de données de 2007.

Dans ce cas, nous avons fait le choix d'utiliser les données compilées des trois cantons de Saint André les Alpes, Barrême et Castellane.

L'utilisation de ces données entraîne plusieurs biais :

- les communes de Demandolx, Peyroules et Soleilhas sont comptées en plus de la CCMV. Ces trois communes représentent 468 habitants (soit environ 9 % de la population totale étudiée) ;
- le classement INSEE par catégorie socio professionnelle (CSP) est basée sur la personne de référence du ménage, or à partir du moment où il y a un couple déclaré c'est automatiquement la situation de l'homme qui est prise en compte.
- la catégorie « retraités » sera prise dans son ensemble, celle-ci regroupant des personnes précaires mais également des personnes aisées.

2. UN TERRITOIRE RURAL DANS UN DEPARTEMENT PEU PEUPLE.

Ce territoire rural est faiblement peuplé, 7.2 hab/km². Toutefois comme le montre les données INSEE, issues des recensements de 1999 et 2008, on note une augmentation de la population entre les deux recensements.

CCMV	1999	2008
Population	4 346	4 922
Densité moyenne (hab/km ²)	6,3	7,2

Cette augmentation de la population s'explique par une augmentation du nombre d'entrées sur le territoire et non par le solde naturel, qui lui est négatif.

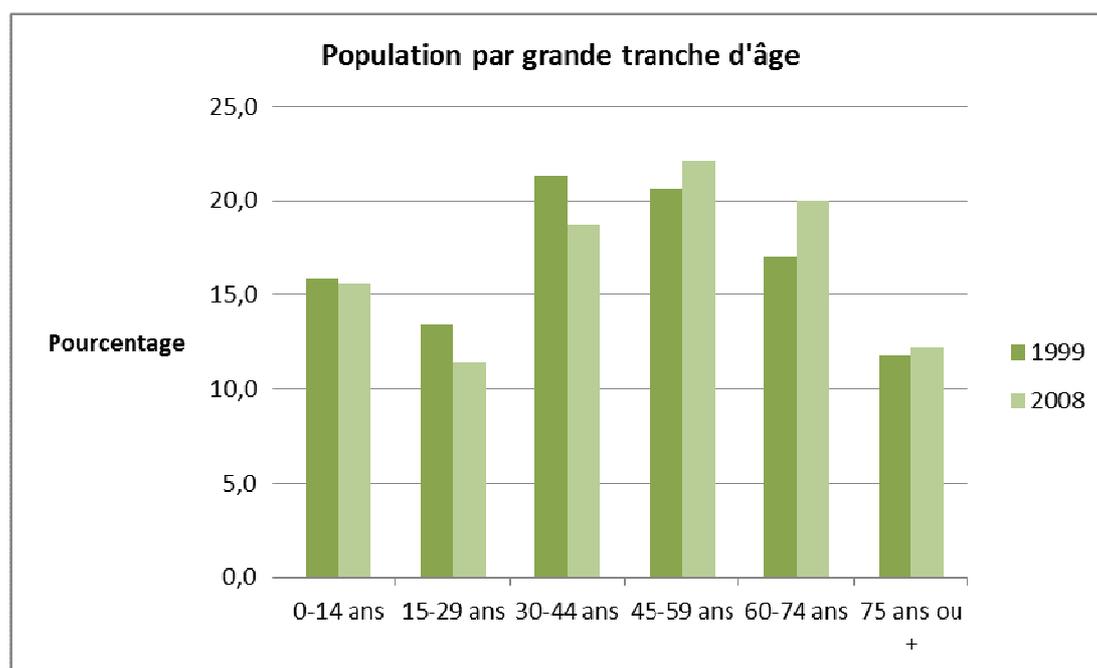
CCMV	1999 à 2008
Variation annuelle moyenne de la population en %	+ 1,4
- due au solde naturel en %	- 0,4
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+ 1,8

3. UNE POPULATION EN AUGMENTATION MAIS VIEILLISSANTE

Comme nous le montre l'histogramme ci-dessous, bien que relativement bien répartie entre les différentes tranches d'âge, l'âge de la population du territoire a tendance à se décaler vers les tranches d'âge les plus âgées.

En effet les deux tranches d'âges les plus représentées sont 45-59 ans et 60-74 ans avec une augmentation la plus nette entre 1999 et 2008 des 60-74 ans. Si l'on somme les deux dernières tranches d'âges on obtient près d'un tiers de la population qui a plus de 60 ans.

Cette tendance se vérifie sur l'ensemble du département.

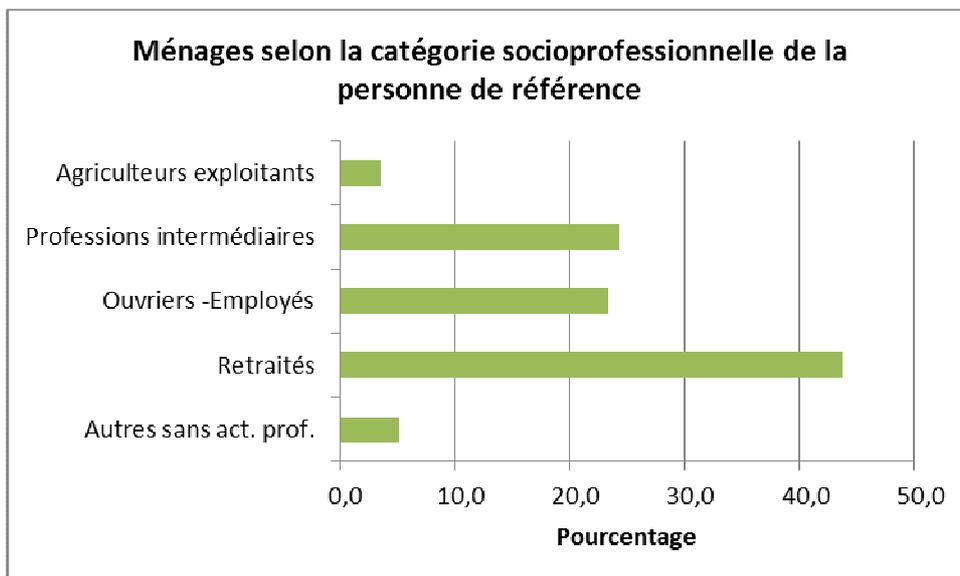


Source : INSEE, RP 1999 et RP 2008 exploitations principales.

Cette information se vérifie lorsque l'on observe de plus près la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence des ménages du territoire.

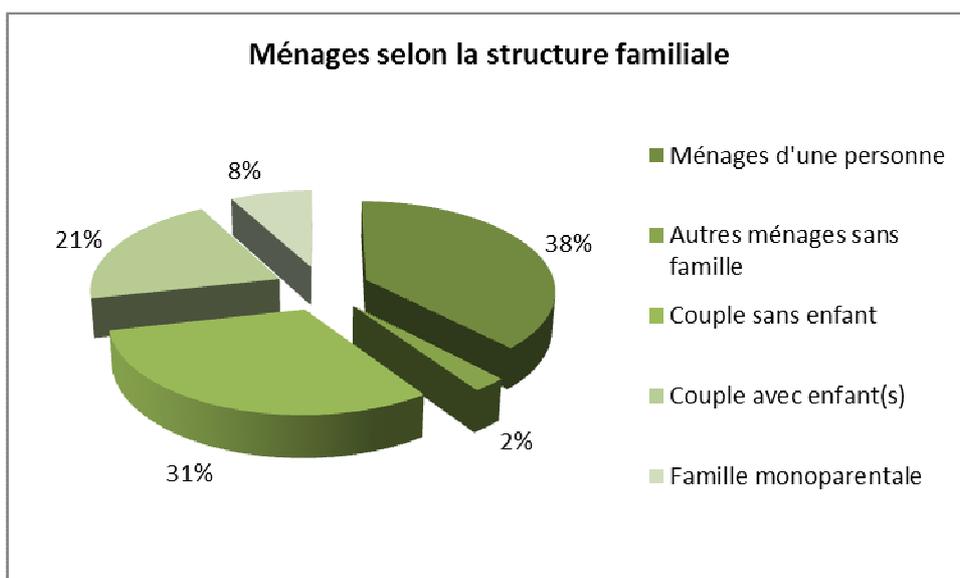
En effet le graphique suivant nous montre que plus de 40 % des personnes de référence des ménages sont des retraités. Cette catégorie est difficile à appréhender car elle ne reflète pas en tant que tel un revenu. Un retraité peut être tout aussi bien précaire qu'aisé.

Nous pouvons également noter que plus de 20 % des personnes de références sont dans les catégories ouvriers et employés, catégories socioprofessionnelles les plus précaires.



Source : INSEE RP 2008, exploitations complémentaires.

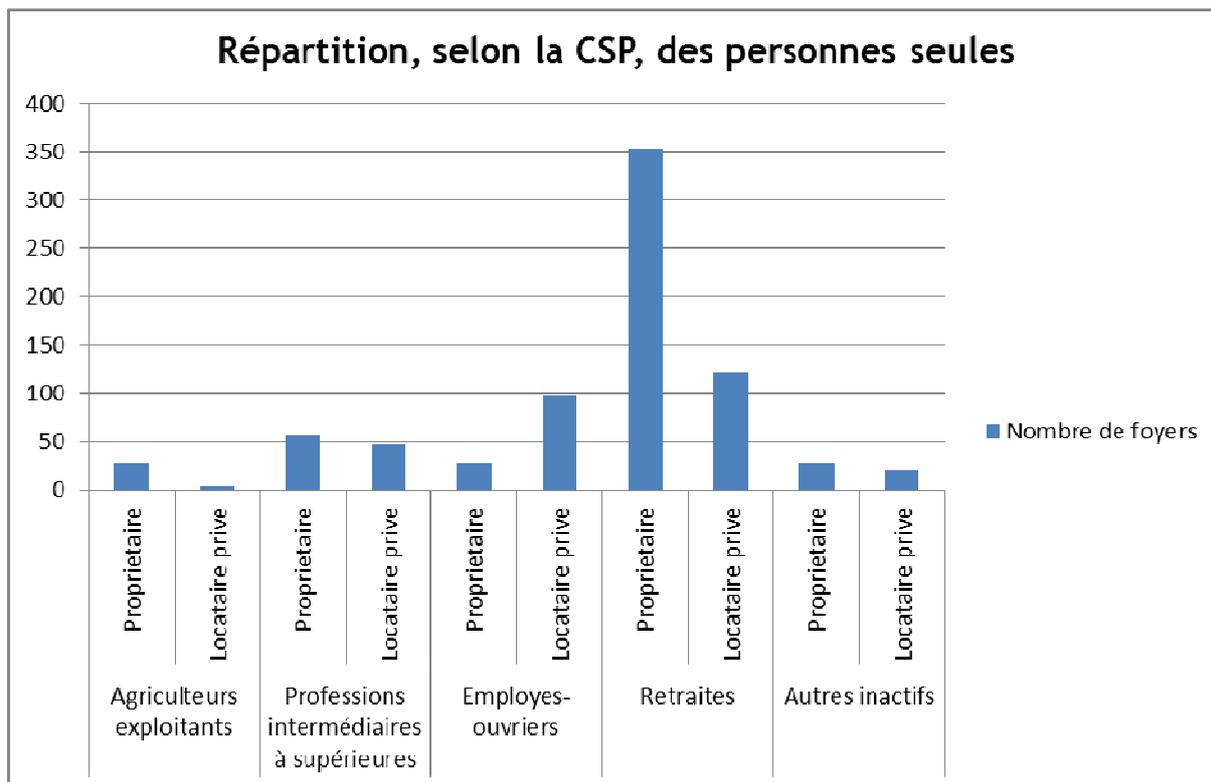
4. COMPOSITION DES MENAGES



Source : INSEE RP 2008

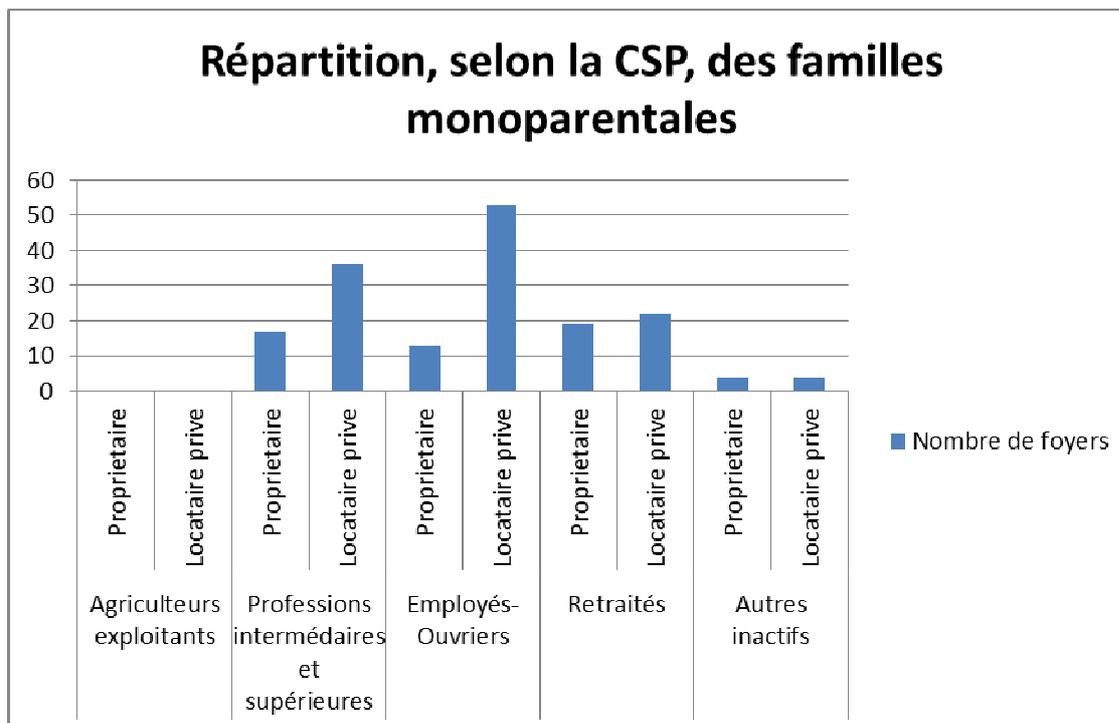
En observant la répartition des ménages selon la structure familiale on repère que près de la moitié, 46%, des ménages sont formés d'une personne ou de familles monoparentales. Par leur composition, notamment les familles monoparentales, ces ménages sont plus fragiles et plus enclins à une certaine précarité.

Focus sur les personnes vivant seule et les familles monoparentales.



Source : INSEE, RP 2007, Fichier Individu

La catégorie « retraités » représente le plus grand nombre de foyers d'une seule personne, elle représente 48% de la population des « retraités ». Notons également que malgré un nombre de foyer peu élevé, 54% des « autres inactifs » et 27 % des « employés-ouvriers » sont des personnes seules.



Source : INSEE, RP 2007, Fichier Individu

C'est parmi les « employés-ouvriers » qu'il y a le plus grand nombre de familles monoparentales. Les familles monoparentales représentent 16% des « employés-ouvriers », 4% des « retraités » et 8% des « autres inactifs ».

Les deux structures familiales, « personnes vivant seule » et « familles monoparentales », représentent :

- 52 % des « retraités » ;
- 62 % des « autres inactifs » ;
- 43 % des « employés-ouvriers » ;

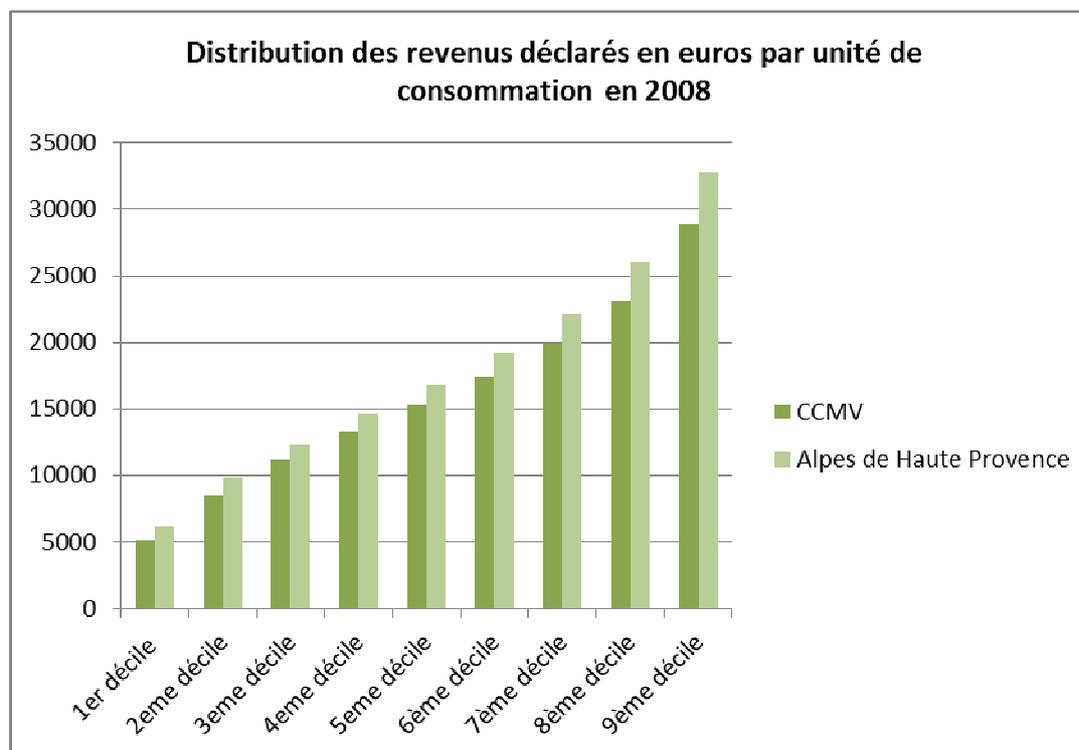
Soit un total de 36% de la population du territoire. Sans pouvoir conclure que ces personnes sont en situation de précarité, il est important de rester vigilant à cette information.

5. LES REVENUS DES MENAGES.

Concernant les revenus des ménages, nous nous rendons compte qu'ils sont plus faibles qu'au niveau départemental. C'est également le cas si l'on compare la situation à la région.

Un décile : en statistique descriptive, un décile est chacune des 9 valeurs qui divisent un jeu de données, triées selon une relation d'ordre, en 10 parts égales, de sorte que chaque partie représente 1/10 de l'échantillon de population.

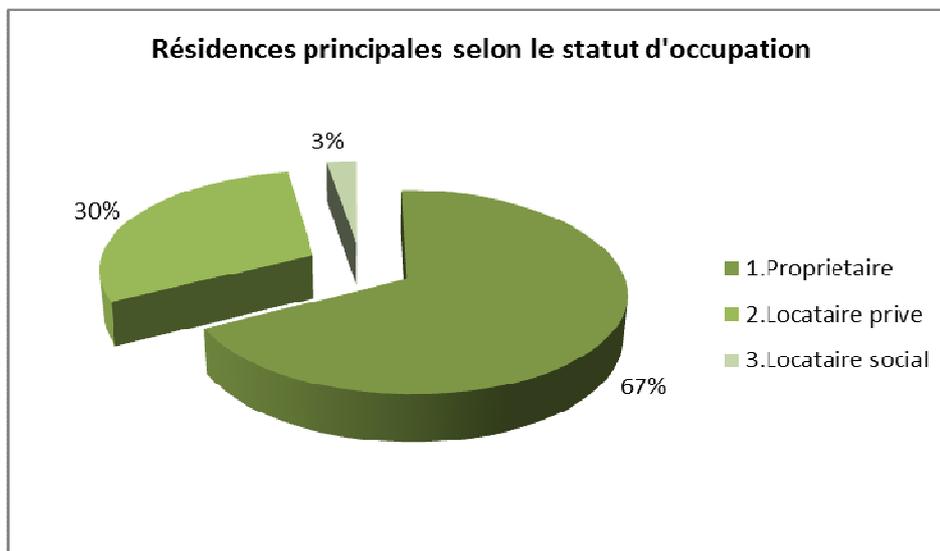
Les données qui suivent **présentent les revenus déclarés et non pas les revenus disponibles**. Le revenu disponible est le revenu dont dispose effectivement un ménage afin de consommer ou d'épargner : revenu primaire, diminué des prélèvements obligatoires et augmentés des revenus de transfert (allocations familiales ...). Il serait par conséquent plus intéressant de présenter celui-ci mais les données disponibles sur le site de l'INSEE ne le permettent pas.



Source : INSEE, RP 2008

6. STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

Le camembert ci-dessous nous montre qu'une part importante des ménages est propriétaire et que très peu de ménages sont en location social.



Source : INSEE, RP 2007, Fichier Individu

7. SYNTHESE DES DONNEES ET PREMIERS CONSTATS

- Une population vieillissante avec un décalage de la pyramide des âges entre les recensements de 1999 et 2008 ;
- Une part importante de retraités, plus de 40% des ménages ;
- Près de la moitié des ménages sont composés de personnes vivant seule ou seule avec enfants, Parmi celles-ci,
 - 52% de la catégorie « retraités »,
 - 62% de la catégorie « autres inactifs »
 - 43 % de la catégorie « employés ouvriers » ;
- De manière générale, les ménages sont moins riches que les ménages du département.
- Les ménages sont principalement des propriétaires (67 %).

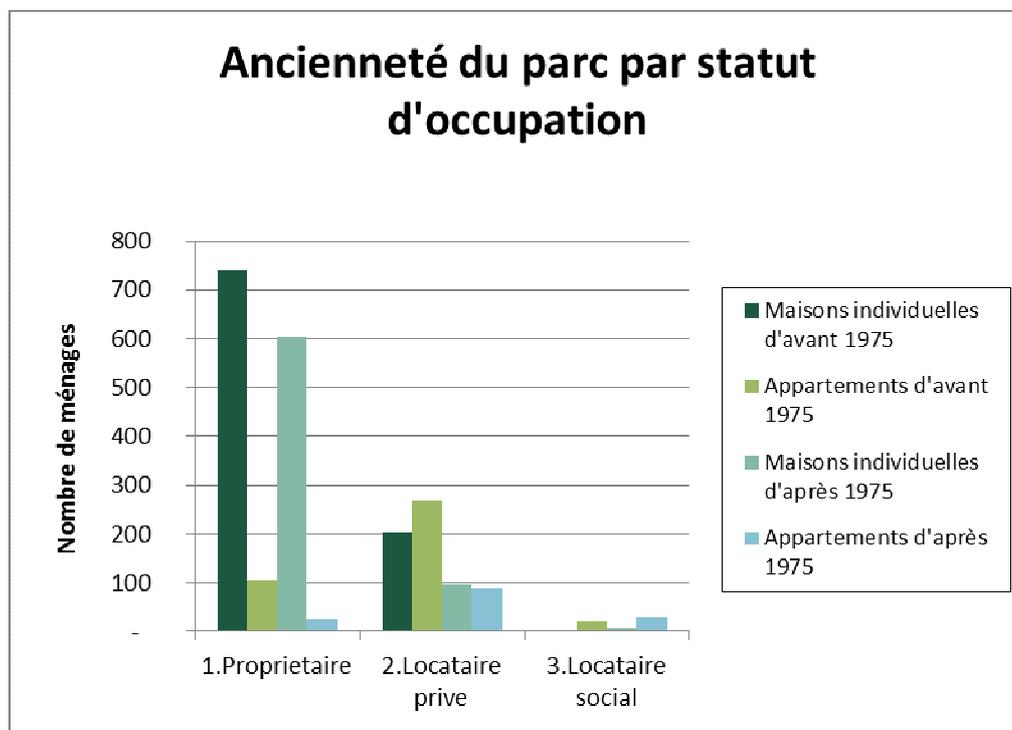
DES LOGEMENTS AFFICHANT DE MAUVAISES PERFORMANCES ENERGETIQUES

1. UN PARC ANCIEN

Le graphique suivant nous précise le camembert présenté ci-dessus « Résidence principale selon le statut d'occupation », à savoir qu'il y a de nombreux propriétaires sur le territoire. Plus précisément ils sont propriétaires de maisons individuelles. Les locataires se retrouvent plus dans des appartements.

Concernant l'ancienneté du parc, quel que soit le statut d'occupation, les logements sur le territoire de la CCMV datent majoritairement d'avant 1975, date de la première réglementation thermique. Ceci est particulièrement vrai pour les appartements.

On peut en déduire que, sauf rénovation dans le cadre d'une OPAH par exemple, les logements sont majoritairement peu performants sur le territoire.

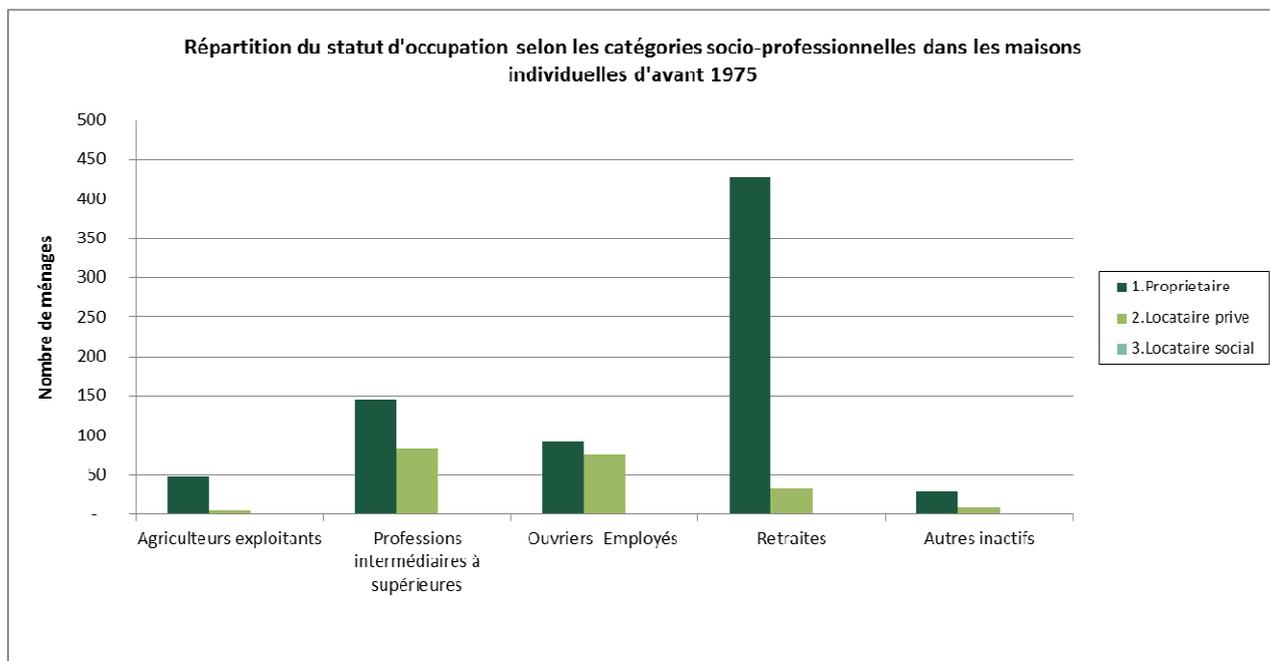


Source : INSEE, RP 2007, Fichier Individu.

1. LE PARC D'AVANT 1975

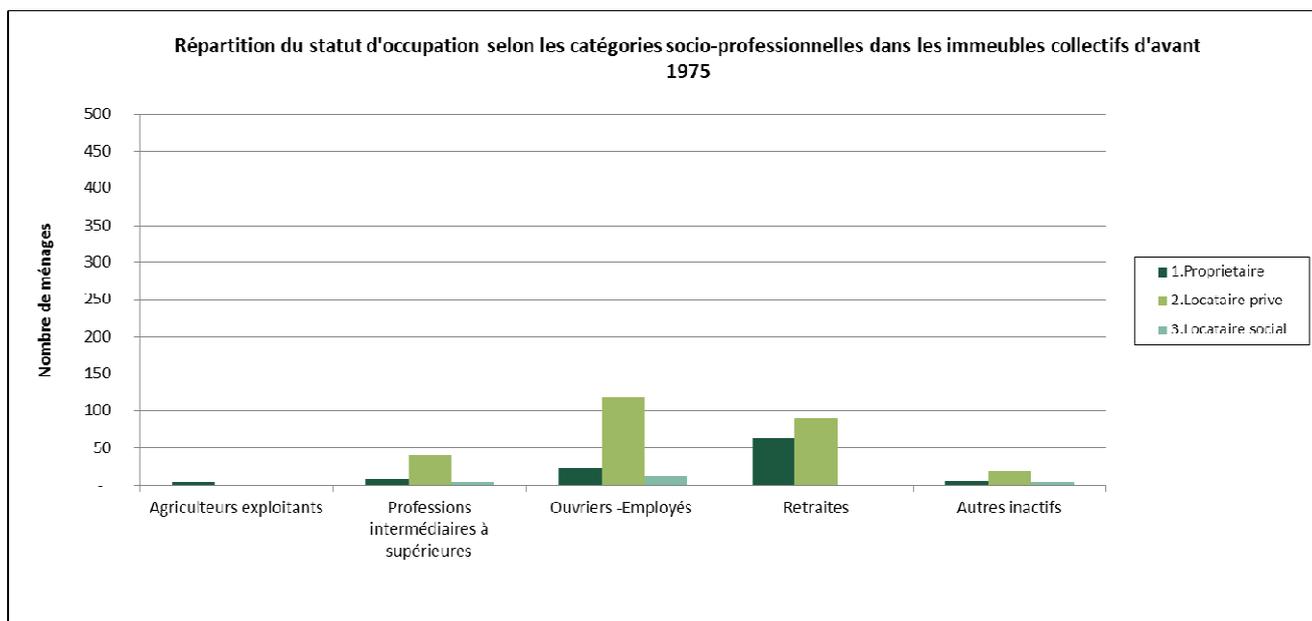
Le graphique ci-dessous nous précise la répartition par catégorie socio-professionnelle des personnes vivant dans des maisons individuelles d'avant 1975.

Ce sont des retraités, principalement propriétaires, qui représentent la grande majorité de foyers vivant dans ce type d'habitat. Ainsi ce sont 49 % des foyers vivant en maison individuelle d'avant 1975 qui sont « retraités ».



Source : INSEE, RP 2007, Fichier Individu.

En revanche, le graphique ci-dessous nous montre que ce sont principalement des ouvriers-employés et des retraités qui sont locataires d'appartement d'avant 1975. Toutefois si l'on compare en pourcentage de la catégorie, nous obtenons que 31% des « employés-ouvriers » vivent en appartement d'avant 1975 contre seulement 15 % des retraités.



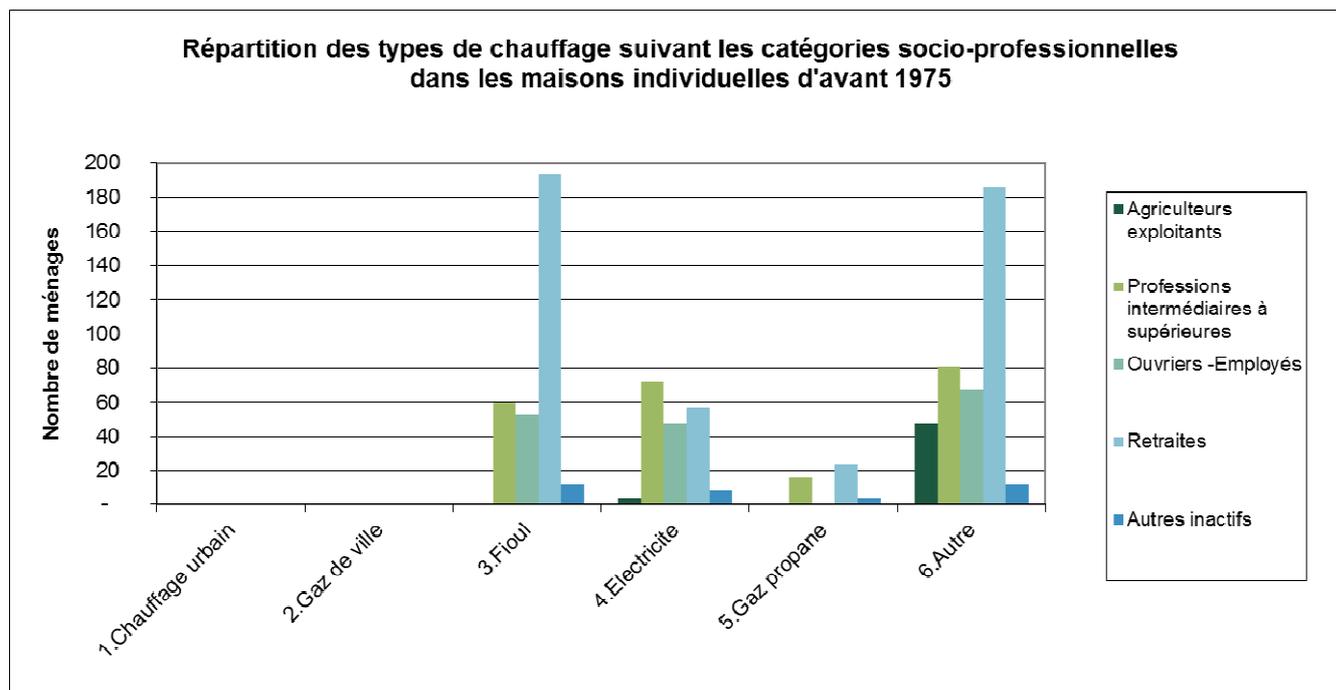
Source : INSEE, RP 2007, Fichier Individu.

2. LE TYPE DE CHAUFFAGES POUR LES HABITATIONS D'AVANT 1975 :

Remarque : la catégorie « autre » dans le mode de chauffage correspond essentiellement au chauffage au bois pour le territoire de la CCMV.

Dans le graphique suivant on observe dans les maisons individuelles d'avant 1975 que :

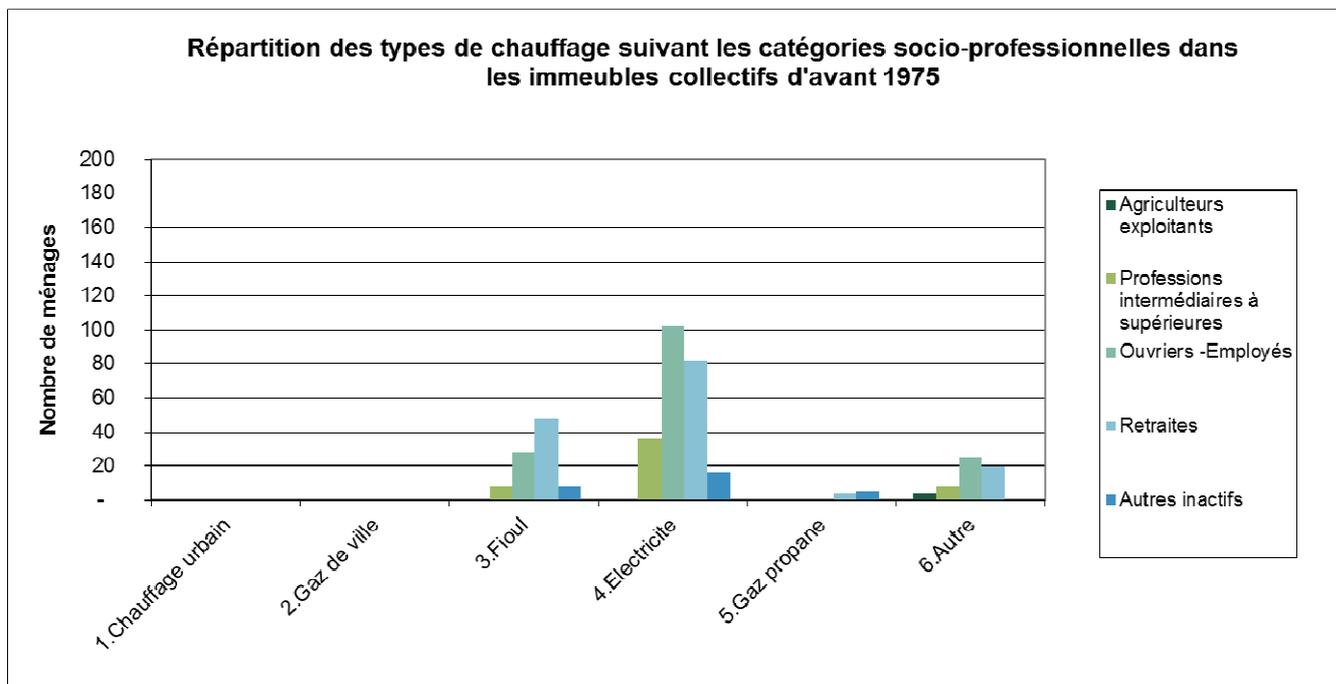
- le groupe « retraités se chauffent principalement au fioul et au bois dans des proportions à peu près identiques puis à l'électricité ;
- le groupe « employés-ouvriers » se chauffent au bois, au fioul, et à l'électricité ;
- le groupe « autres inactifs » se chauffent au bois, au fioul et à l'électricité ;
- le groupe « professions intermédiaires à supérieures » se chauffent au bois, à l'électricité et au fioul.



Source : INSEE, RP 2007, Fichier Individu.

Dans le graphique suivant, on observe dans les immeubles collectifs d'avant 1975 que :

- le groupe « retraité » se chauffent à l'électricité et au fioul ;
- le groupe « employés-ouvriers » se chauffent à l'électricité et au fioul ;
- le groupe « autres inactifs » se chauffent à l'électricité et au fioul ;
- le groupe « professions intermédiaires à supérieures » se chauffent à l'électricité et au fioul.



Source : INSEE, RP 2007, Fichier Individu.

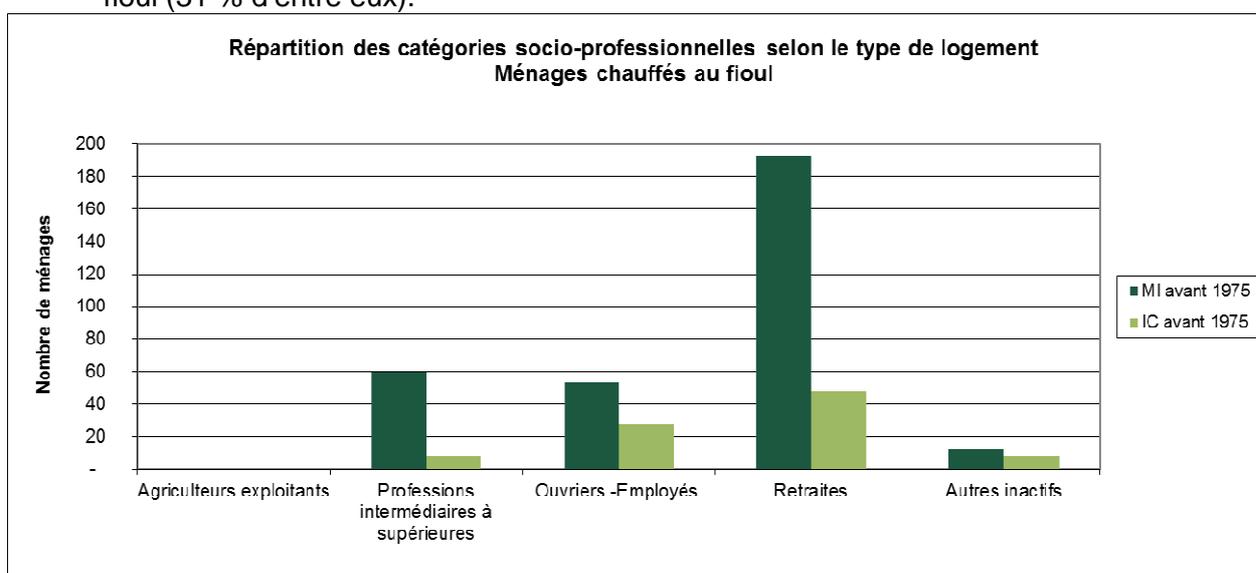
Nous observons ainsi une prédominance du chauffage au bois puis au fioul dans les maisons individuelles d'avant 1975 et une prédominance du chauffage électrique dans les appartements d'avant 1975.

1. Le chauffage au fioul privilégié par les retraités :

Le chauffage au fioul se présente sous la forme de chauffage central et de poêle. Le graphique ci-dessous, nous montre qu'en nombre de foyers, ce sont les retraités qui utilisent le plus ce système de chauffage.

Ceux-ci est confirmé par les pourcentages dans chaque groupe car :

- dans les maisons individuelles, c'est le groupe « retraités », qui pour 42,5 % se chauffent le plus au fioul, suivis des ouvriers et des inactifs (35 % et 34 %).
- dans les immeubles collectifs, c'est le groupe « retraités » qui fait le plus appel au fioul (31 % d'entre eux).



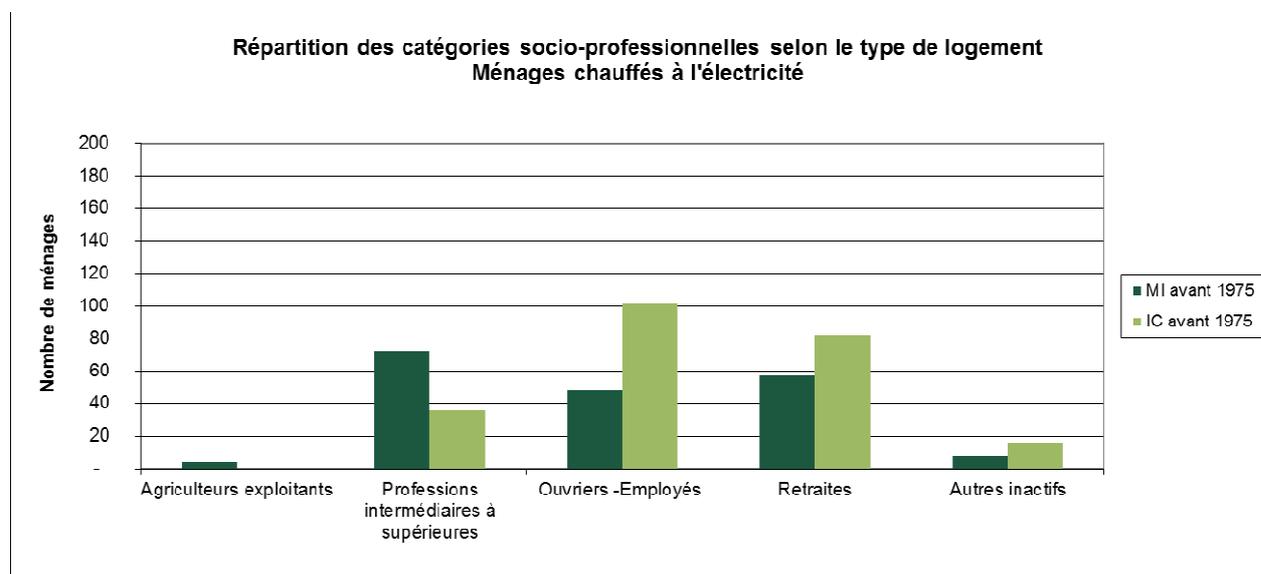
Source : INSEE, RP 2007, Fichier Individu.

2. Le chauffage électrique privilégié par la catégorie « ouvriers-employés » :

Le graphique ci-dessous nous fait apparaître que c'est le groupe « ouvriers-employés » qui fait le plus appel à l'électricité en nombre de foyers. Cette situation peut s'expliquer notamment par la faiblesse des coûts d'investissement comparé au fioul ou au gaz.

Toutefois les pourcentages nous montrent que :

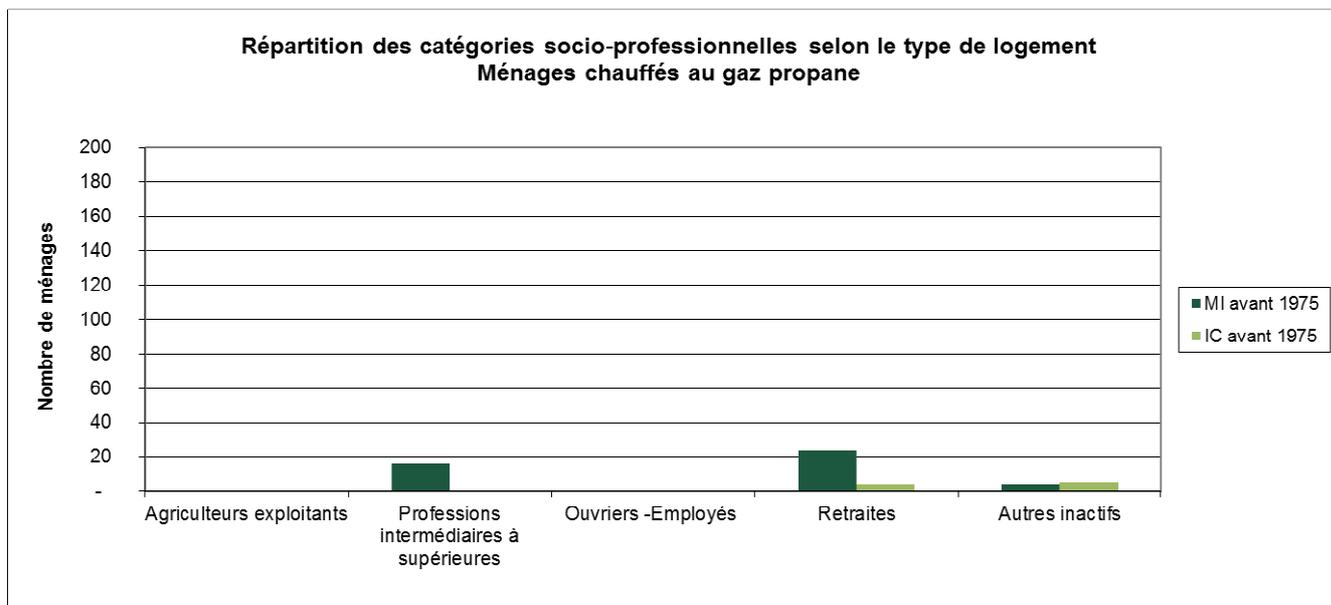
- dans les maisons individuelles, c'est le groupe « professions intermédiaires à supérieures » qui se chauffent le plus avec cette énergie (à 31,6%) suivis du groupe « ouvriers-employés » (29 %) et du groupe « inactifs » (27 %). Le groupe « retraités » n'utilise cette énergie qu'à 12,6 %.
- dans les immeubles collectifs c'est le groupe « professions intermédiaires à supérieures » se chauffent le plus à l'électricité (72 %) suivis du groupe « ouvriers-employés » et du groupe « inactifs » (66,6 %).



Source : INSEE, RP 2007, Fichier Individu

3. Le gaz propane, une énergie peu utilisée sur le territoire :

Nous nous rendons rapidement compte que ce système de chauffage est très peu utilisé sur le territoire et qu'il l'est principalement par des personnes habitant dans des maisons individuelles.

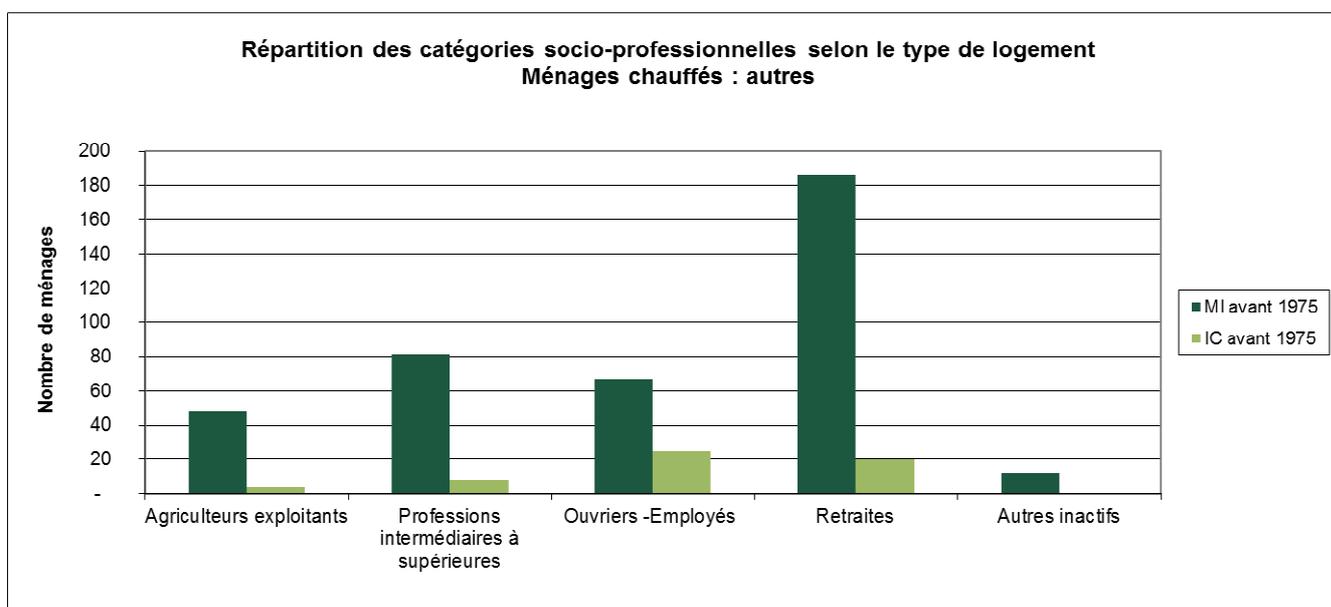


Source : INSEE, RP 2007, Fichier Individu.

4. Le bois, le système de chauffage le plus utilisé :

Le graphique suivant nous montre que c'est le groupe « retraités » qui se chauffent le plus au bois devant le groupe « professions intermédiaires à supérieures ». Toutefois si l'on précise pour les foyers en maison individuelle et en pourcentage c'est le groupe « ouvriers-employés » qui se chauffent le plus au bois 43 % suivi de près du groupe « autres inactifs » et du groupe « retraités ». Il est important de faire remarquer que le bois énergie est encore une énergie bon marché, d'autant plus en territoire rural, ce qui explique sans doute son attrait.

Celui-ci demande cependant plus de contraintes (stockage, maintenance) que les autres sources, et l'on peut se poser la question de la sécurité des personnes retraités qui transportent et manipulent du bois chez eux. Par ailleurs, s'il n'est pas possible de savoir à partir des données si ces systèmes de chauffage au bois sont performants (label flamme verte) ou non (cheminée à foyer ouvert ou insert de première génération), on peut en déduire compte tenu du renouvellement de ce type d'appareil que l'on a à faire majoritairement à des systèmes peu performants.



Source : INSEE, RP 2007, Fichier Individu.

5. Constats et conclusions

Le système de chauffage le plus utilisé est le bois, ce qui n'est pas surprenant au regard du territoire.

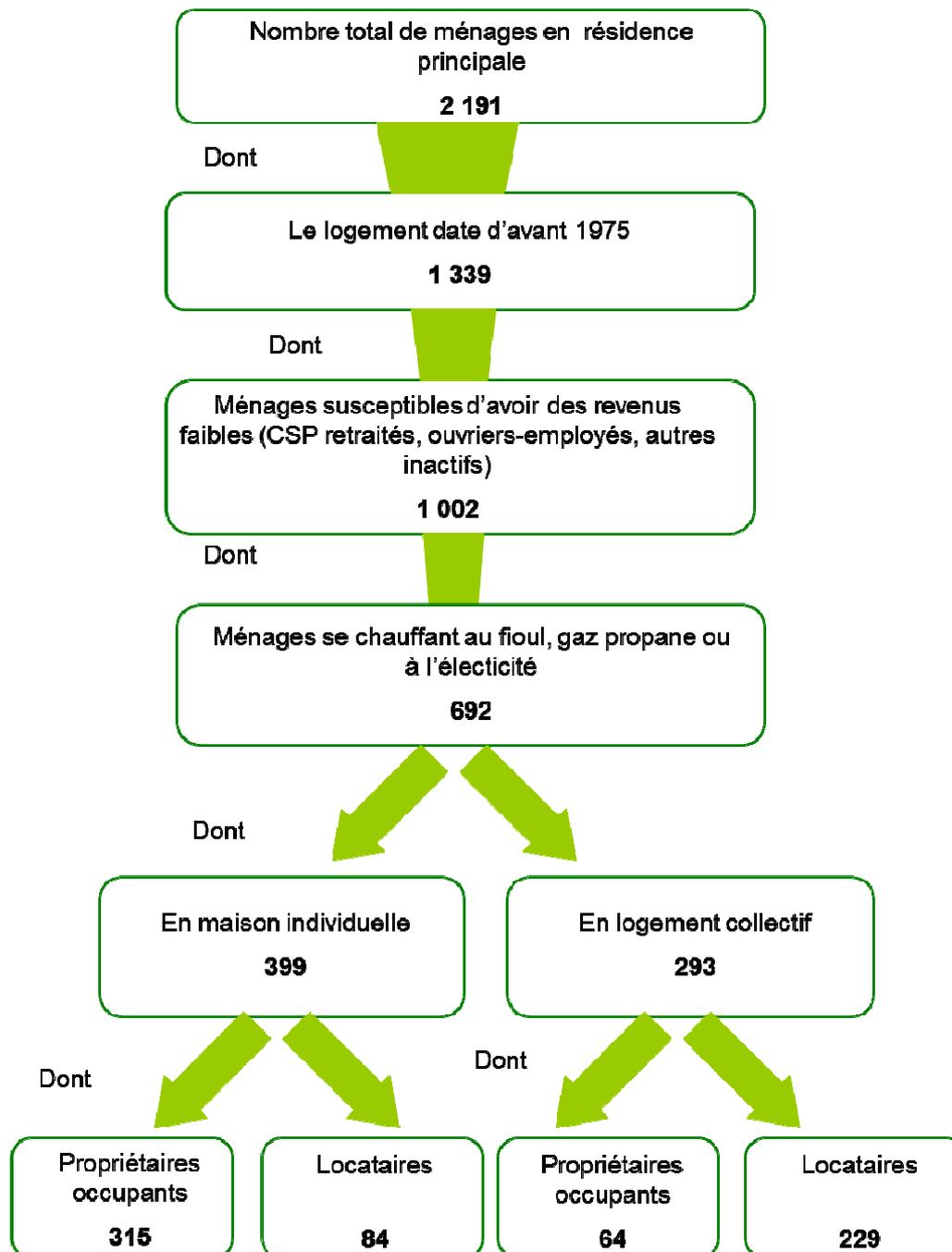
Concernant les catégories socio-professionnelles les plus vulnérables :

- le groupe des ouvriers-employés se chauffent principalement à l'électricité,
- le groupe des autres inactifs se chauffent également à l'électricité,
- le groupe des retraités se chauffent au fioul et au bois.

Ceci nous permet de conclure que les ménages les plus fragiles se chauffent avec des systèmes peu performants, ce qui augmente leur vulnérabilité à un risque de précarité énergétique.

3. POINT QUANTITATIF DES PERSONNES POTENTIELLEMENT EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Nous proposons ici de faire un point quantitatif sur les foyers qui pourraient correspondre au programme « Habiter Mieux » sur le territoire.



Ainsi ce serait 399 foyers en maison individuelle et 293 foyers en immeuble collectifs soit un total de **692** foyers potentiellement en situation de précarité énergétique. Toutefois il est nécessaire de prendre en compte les limites précisées précédemment (cf paragraphe « Limites de l'étude des données statistiques » p12).

Ceux-ci représentent **31 %** des foyers du territoire et **17.2 %** (soit 379 foyers) si l'on prend en compte uniquement les propriétaires occupants.

Il est intéressant de comparer ces chiffres aux données de l'Anah qui permettent de quantifier canton par canton le nombre de foyers qui pourrait bénéficier d'une aide dans le cadre du programme « Habiter Mieux ». Pour rappel ont été ciblés les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah. Afin de comparer, nous prenons en compte que les propriétaires occupants de maisons individuelles ou d'immeubles collectifs datant d'avant 1975.

Ainsi il y aurait 346 foyers sur le territoire d'après les données Anah et 379 d'après nos calculs ce qui est très comparable.

4. FOCUS SUR LES PERSONNES SEULES ET LES FAMILLES MONOPARENTALES

Les deux tableaux ci-dessous, nous permettent, par le croisement de données, de préciser encore un peu plus combien de personnes sont potentiellement en situation de précarité énergétique dans le territoire.

En effet, si l'on considère pour les différentes CSP, les familles monoparentales se chauffant à l'électricité et qui sont locataires, nous arrivons à un niveau de précisions intéressant :

Nous aurions ainsi 8 foyers résidants dans des appartements d'avant 1975 et 12 foyers dans des maisons individuelles.

Ce chiffrage demanderait ensuite d'être précisé par une étude plus fine sur le terrain notamment par du porte à porte.

			Maison avant 1975			
			Fioul	Electricité	Gaz propane	Autre
Employés- Ouvriers	Propriétaire	Personne seule sans famille	4	4		4
		Famille monoparentale	4			4
	Locataire prive	Personne seule sans famille	4	12		8
		Famille monoparentale		12		
Retraites	Propriétaire	Personne seule sans famille	81	28	12	92
		Famille monoparentale	7	4		
	Locataire prive	Personne seule sans famille	16	4		4
		Famille monoparentale				
Autres inactifs	Propriétaire	Personne seule sans famille	8	4		
		Famille monoparentale				
	Locataire prive	Personne seule sans famille				
		Famille monoparentale				

Source : INSEE, RP 2007, Fichier Individu.

			Appartement avant 1975			
			Fioul	Electricité	Gaz propane	Autre
Employés- Ouvriers	Propriétaire	Personne seule sans famille	4	4		4
		Famille monoparentale				
	Locataire prive	Personne seule sans famille	8	41		8
		Famille monoparentale	4	20		5
Retraités	Propriétaire	Personne seule sans famille	12	20		8
		Famille monoparentale	4			
	Locataire prive	Personne seule sans famille	24	46	4	8
		Famille monoparentale				
Autres inactifs	Propriétaire	Personne seule sans famille				
		Famille monoparentale				
	Locataire prive	Personne seule sans famille	4	8		
		Famille monoparentale	4			

Source : INSEE, RP 2007, Fichier Individu.

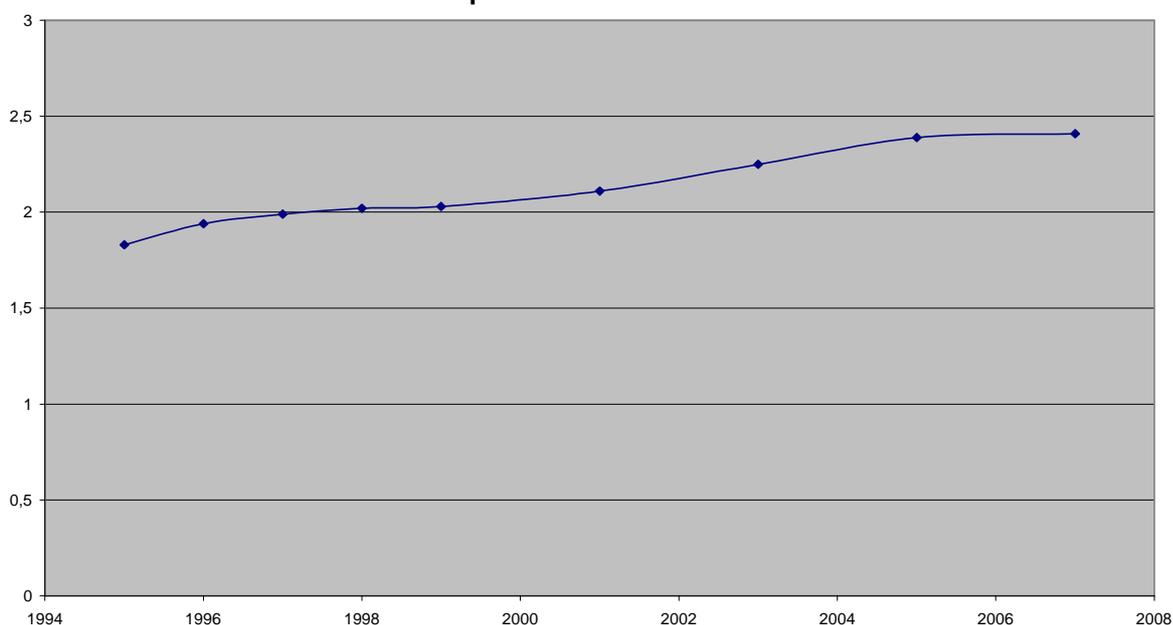
DES PRIX DE L'ENERGIE EN HAUSSE ET DES CONSOMMATIONS D'EAU RELATIVEMENT ELEVEES

1. PRIX DE L'EAU

1. AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL :

Le graphique ci-dessous nous indique qu'au niveau du département des Alpes de Haute Provence le prix de l'eau a peu augmenté au cours des quinze dernières années. Il est relativement faible (en dessous de 2.5€/m³) comparé au niveau national où le prix moyen constaté est de 3.39€/m³.

Evolution du prix moyen pondéré en euros du m³ d'eau dans le département des Alpes de Haute Provence



Source SIE Rhône Méditerranée

2. AU NIVEAU DU TERRITOIRE :

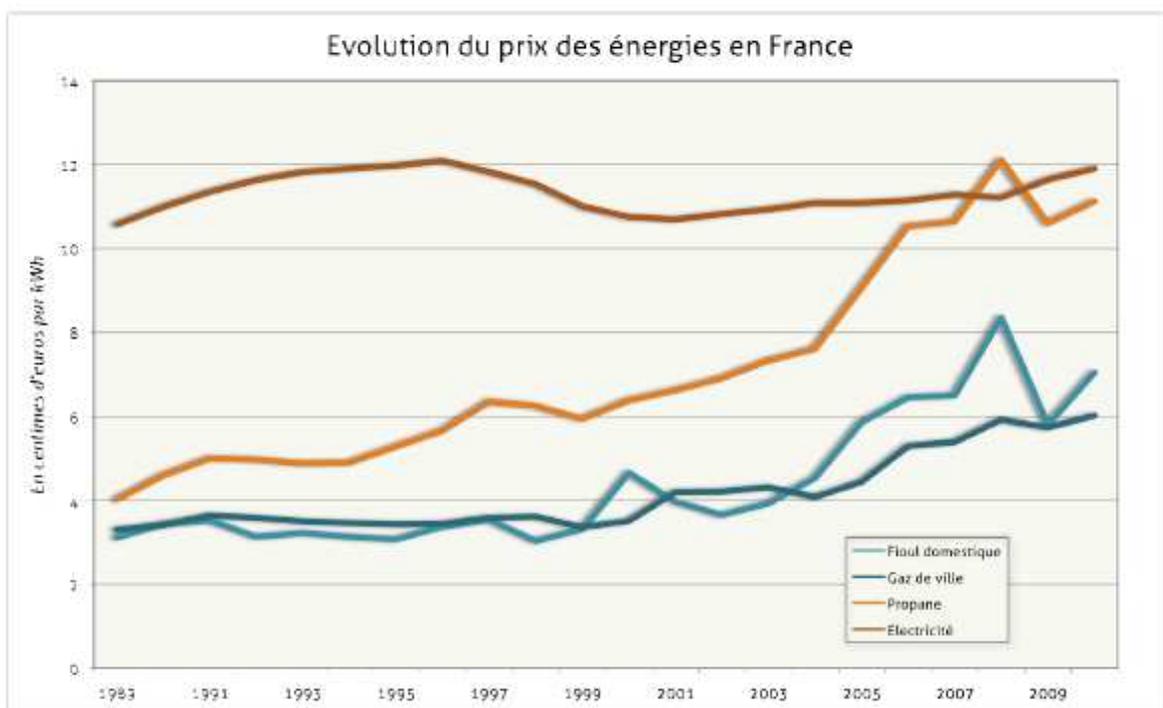
Une étude a été réalisée par le SAGE du Verdon sur le prix de l'eau sur son territoire et on se rend compte qu'il est encore plus faible qu'au niveau départemental, tout du moins dans les communes pour lesquelles nous avons des données exploitables:

- Angles : forfait de 153€/an ;
- Allons : forfait de 144€/an ;
- Blieux : forfait de 62€/an ;
- Lambruisse : 1.2€/m³ ;
- La Mure : 1.1€/m³ ;
- St André les Alpes : 1.6€/m³.

Nous pouvons en conclure, au moins pour les communes dont nous avons les données, que quel que soit les revenus des ménages, le prix de l'eau n'est pas un facteur de précarité. On peut souligner qu'au contraire, certains tarifs, très faibles ou basés sur des forfaits, n'incitent pas les ménages à ne pas limiter leur consommation.

2. PRIX DE L'ENERGIE

Concernant les prix de l'énergie, nous n'avons pas de données au niveau local. Toutefois comme le montre les données du graphique ci-dessous les énergies fossiles (gaz et pétrole) ont tendance à augmenter. Se pose donc la question de l'augmentation des coûts de l'énergie, à moyen et long terme, pour les ménages ayant choisi les modes de chauffages au fioul ou au gaz propane.



Source base de données Pégase, MEDDTL

LES AIDES FINANCIERES POUR SORTIR DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Nous vous présenterons dans cette partie uniquement les dispositifs mis en place sur le territoire. Pour une vue d'ensemble, nous vous proposons de lire l'état des lieux régional.

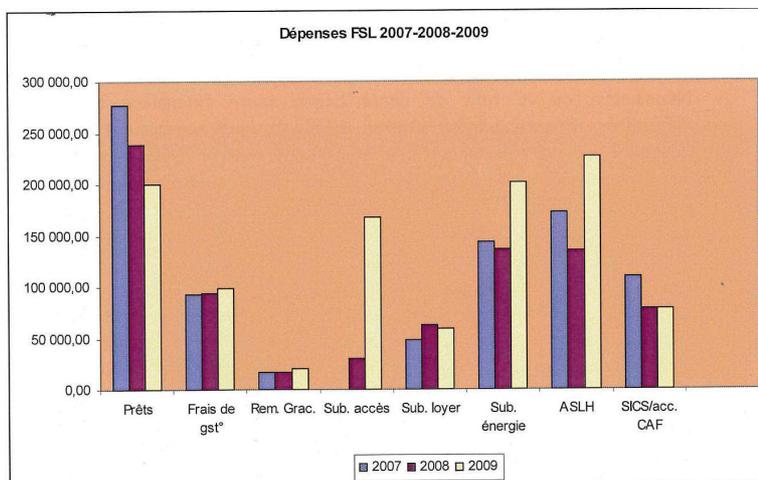
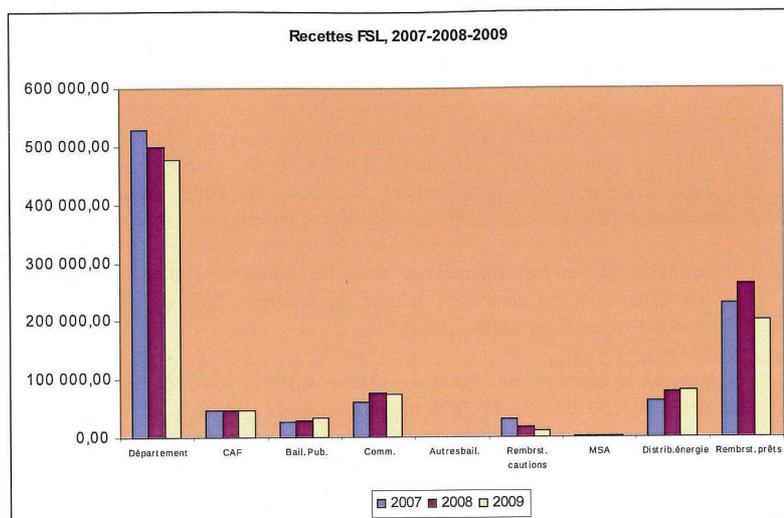
1. L'AIDE AUX MENAGES

1. LES AIDES AUX IMPAYÉS D'ÉNERGIE DU FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT :

Remarque : Cette partie a été rédigée par le PACT ARIM 04 dans le cadre du diagnostic de territoire du département des Alpes-de-Haute-Provence.

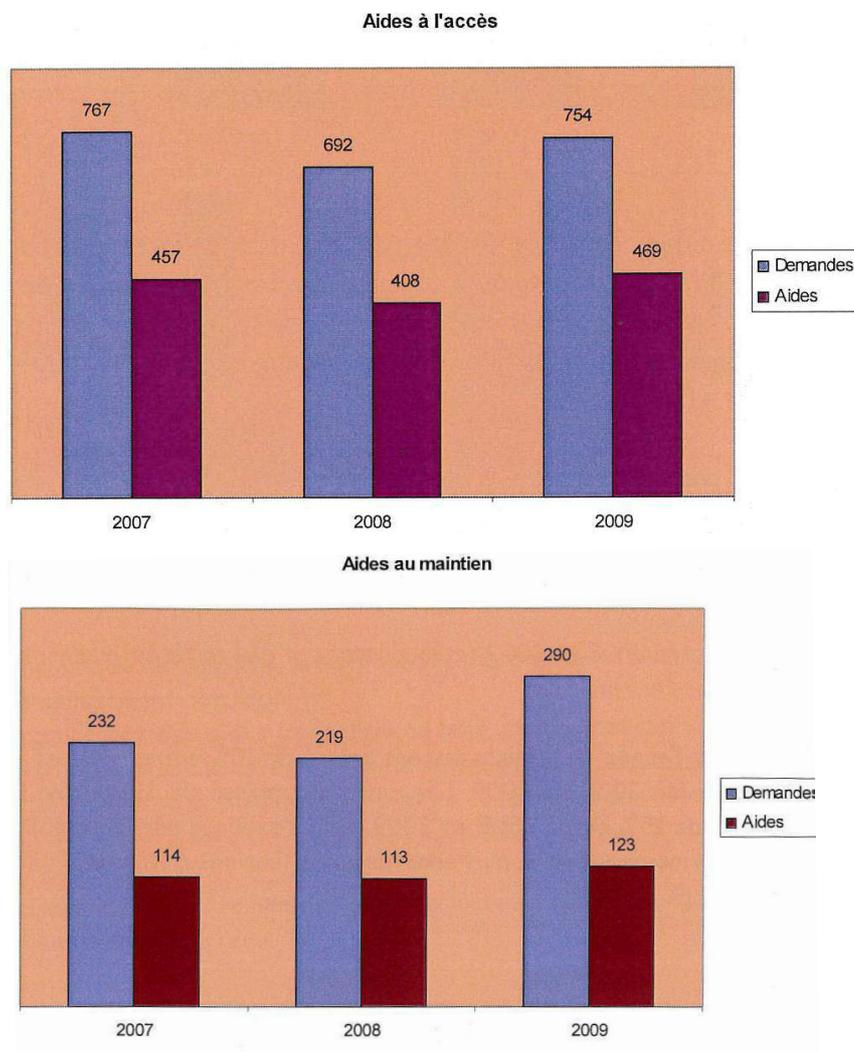
Le dispositif le plus important dans ce domaine est piloté à l'échelle départementale dans le cadre du **Fonds Solidarité Logement (FSL)**. Des aides aux impayés d'énergie et d'eau, entre autre, sont apportées aux ménages en difficulté relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Budget du FSL dans le département des Alpes de Haute Provence :



Le budget du FSL dans le département montre une augmentation des subventions énergie. En 2009, 19.1% (soit 200 978.93 €) des dépenses ont été consacrées aux aides énergie contre 16% (soit 143 793.32 €) en 2007.

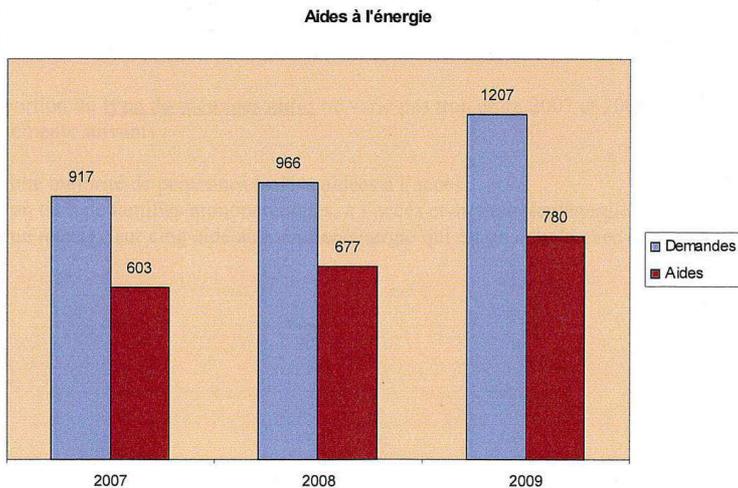
Les aides à l'accès et au maintien :



On constate une baisse entre 2007 et 2008, puis une augmentation entre 2008 et 2009 des demandes et aides à l'accès, due au rétablissement des aides sous la forme de secours, plus adaptées aux situations critiques.

Les demandes et les aides au maintien ont fortement augmentées entre 2008 et 2009. Ceci peut s'expliquer d'une part par un assouplissement des critères d'attribution. Mais ce résultat doit également être corrélé avec la hausse du coût de la vie en général, sachant que les charges locatives (loyers et charges) demeurent des dépenses rarement considérées comme prioritaires en cas de situation sociale difficile (il est plus urgent de se nourrir que de payer son loyer et/ou charges).

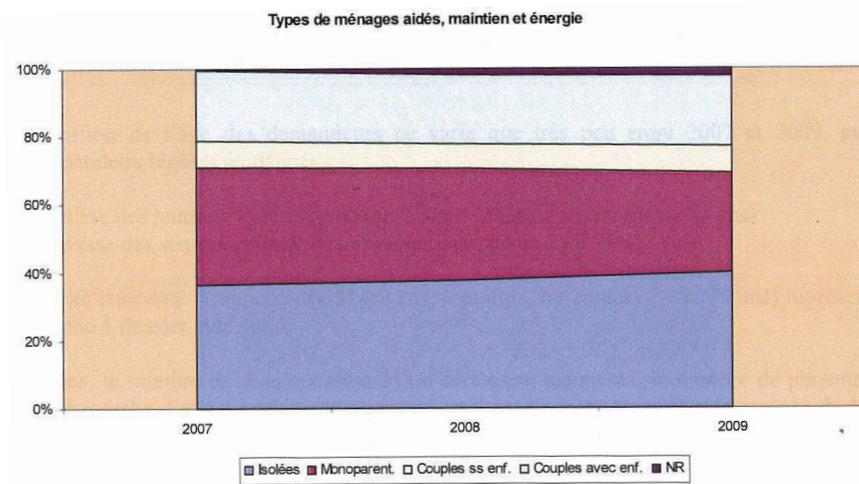
Les aides à l'énergie :



Depuis 2007, les demandes d'aides à l'énergie (chauffage électrique, chauffage au bois, au fioul et au gaz en cuve, aide à la cuve de fioul et aide à l'eau) sollicitées auprès du FSL ont fortement augmentées ainsi que le nombre de dossiers aidés. Ceci peut s'expliquer en partie par l'élargissement des critères d'aides à d'autres énergies que la seule énergie électrique.

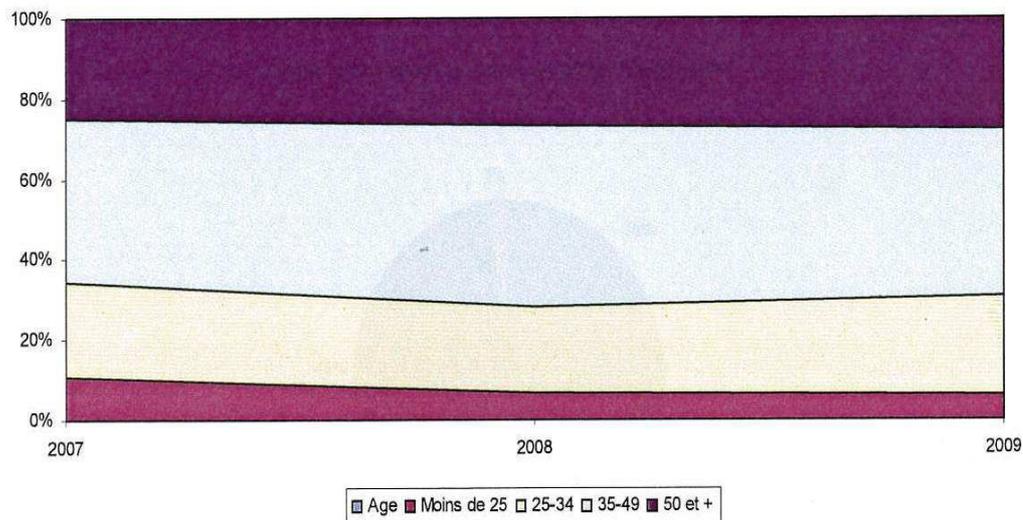
En 2009, 780 aides énergie ont été données pour une moyenne de 257.66 €/aide.

Type de ménages aidés dans le cadre des aides « maintien » et « énergie » sur le département des Alpes de Haute Provence :

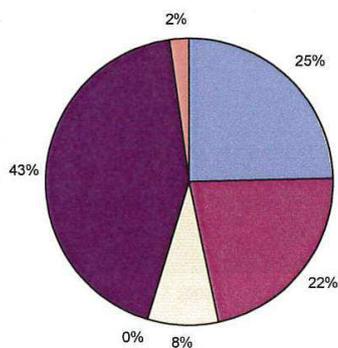


Près des trois quart des personnes aidées sont des personnes isolées ou famille monoparentales, qui sont de par leur composition familiale les ménages les plus fragiles

Age des demandeurs, aides au maintien/énergie



Activité des demandeurs, aides au maintien/énergie 2009



Actif avec emploi ■ Actif Pôle Emploi □ Retraités □ Etudiants ■ Autres (inactifs...) ■ NR

Près de 60 % des demandeurs se situent dans la tranche d'âge 25 à 60 ans. Néanmoins, on peut noter une augmentation des demandes de la part des personnes de + de 50 ans qui représente en moyenne 1 dossier sur 5.

La majorité des dossiers (43%) concerne des inactifs. Cependant on peut noter qu'un dossier sur 4 concerne les personnes ayant un emploi, ce qui témoigne de la précarisation des personnes en emploi, une hausse des retraités (de 5 à 8 % entre 2007 et 2009).

2. LES AIDES DIRECTES AUX IMPAYÉS D'ÉNERGIE ET D'EAU DES AUTRES PARTENAIRES (CAF, CCAS, ASSOCIATIONS)

Certaines communes payent par le biais de leur CCAS des factures impayés. Toutefois les budgets mobilisés et le nombre de ménages touchés est très faible.

3. LES TARIFS SOCIAUX DE L'ÉNERGIE :

Remarque : Cette partie a été rédigée dans le cadre de l'Etat des Lieux de la Précarité Énergétique en PACA.

Des tarifs préférentiels sont proposés par les fournisseurs d'énergie à leurs clients démunis. L'obligation est imposée par l'Etat aux fournisseurs.

Il s'agit du Tarif Première Nécessité (TPN) pour l'électricité et du Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz.

Ces tarifs permettent d'alléger le poids de la facture énergétique des bénéficiaires en donnant accès à un prix réduit de l'énergie dans la limite d'une consommation faible, le prix de l'abonnement n'est pas réduit. Cela permet de diminuer les factures d'énergie des familles très modestes.

Les publics éligibles à ce tarif sont les personnes remplissant les conditions de revenus de la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire ...). Mais l'application de ce tarif n'est jusqu'à présent pas automatique, des démarches administratives considérées comme plutôt lourdes sont nécessaires. Le taux de non recours est ainsi élevé.

Pour le territoire de la CCMV, d'après les chiffres qui nous ont été communiqués par EDF, il y a 3674 abonnés et 14 tarifs TPN soit 0.4 %. Toutefois nous ne connaissons pas le taux de recouvrement.

2. LES AIDES DIRECTES A LA REALISATION DE TRAVAUX

Remarque : Cette partie a été rédigée dans le cadre de l'Etat des Lieux de la Précarité Énergétique en PACA

Aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)

Suite à la publication début 2010 du rapport dit « Pelletier » issu du groupe de travail Précarité énergétique du Plan Bâtiment Grenelle, l'Etat a lancé un programme de lutte contre la précarité énergétique comprenant notamment le **Programme Habiter Mieux**. Celui-ci est animé par l'Anah, et vise à réduire les situations de précarité énergétique chez les propriétaires occupants modestes.

Il s'agit d'un programme d'aide aux travaux pour un logement économe et écologique permettant la rénovation thermique de 300 000 logements énergivores du parc privé occupés par des propriétaires aux revenus les plus modestes sur la période 2010-2017.

La conclusion d'un contrat local d'engagement (CLE) est nécessaire pour engager les crédits. Le CLE doit être signé entre l'Etat (représenté par l'Anah) et une collectivité territoriale (conseil général prioritairement mais aussi la région, une intercommunalité ...). Ce CLE doit être si possible multi partenarial (notamment pour mettre en œuvre un dispositif de repérage opérationnel et efficace) et doit permettre d'inclure des objectifs liés au contexte local.

L'aide, nommée Aide de Solidarité Ecologique (ASE) accordée au ménage va de 1 100 € à 1 600 € (si la collectivité territoriale vient abonder l'aide, l'Etat augmente l'Aide de Solidarité Ecologique d'autant dans la limite de 500 €) pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâti. Cette aide vient en complément des aides Anah classiques qui permettent la rénovation d'un logement.

Le gain de performance doit être de 25% de la consommation d'énergie primaire évaluée avant travaux. Un diagnostic énergétique avant et après travaux doit valider le gain réalisé grâce aux travaux.

De manière générale, l'ASE permet aux propriétaires occupants de diminuer le reste à charge de travaux d'amélioration de la performance énergétique, mais le niveau de l'aide

reste faible. Un accompagnement financier et technique des ménages bénéficiaires sera nécessaire pour que les travaux soient réalisés d'une part, et efficaces d'autre part, tant du point de vue de la mise en œuvre des travaux que des comportements des usagers du logement.

Dans le cadre de l'OPAHRR, un protocole d'engagement a été signé entre la CCMV et l'Anah pour mettre en place ce programme sur le territoire. Ce protocole a été mis en place en attendant la signature du Contrat Local d'Engagement au niveau départemental.

La CCMV a prévu dans l'avenant à sa convention d'OPAH le repérage de 30 logements pour chaque année (2011 et 2012) et 20 logements rénovés chaque année (2011 et 2012). La CCMV s'est engagée par ailleurs à abonder de 500 euros la somme débloquée par l'Anah.

LES ACTIONS PREVENTIVES SUR LE TERRITOIRE

1. ACTIONS DE SENSIBILISATIONS :

Des ateliers collectifs seront proposés par l'EIE du PACT 04 aux bénéficiaires des aides de la CCMV. Durant les ateliers toutes les pièces d'un appartement – cuisine, salle de bain, séjour – sont représentées.

Les gestes ou équipements très consommateurs d'énergie sont mis en opposition à ceux plus économes. Les économies d'énergie sont alors illustrées par des compteurs d'énergie ou par des manipulations ludiques réalisées directement par les participants.

En fin d'atelier, un PACT'ECO est distribué à chacune des familles participantes, comprenant un thermomètre, des ampoules à basse consommation et des réducteurs de débit pour robinets.

EDF Solidarité propose des demi-journées d'information sur les économies d'énergies à destination de professionnels ou de bénévoles (ex. Secours Catholique).

L'association AME propose différentes actions pour réduire la précarité vis-à-vis des déplacements :

- Location de véhicules ;
- Un atelier de mécanique solidaire ;
- Auto-école sociale.

2. DIMINUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ENERGIES :

Le PACT 04, par l'intermédiaire de son EIE distribuera le PACT'ECO durant les ateliers collectifs, qui permettent de réaliser des économies substantielles sans limitation du confort.

Le Conseil Général peut intervenir sur des réparations ou contribuer à prendre en charge les services proposés par l'association AME (association Actions pour la Mobilité vers l'Emploi)

LES ACTEURS CONCERNES SUR LA CCMV

On trouvera ci-dessous la liste non exhaustive des acteurs du territoire actifs ou mobilisables sur la précarité énergétique.

Les acteurs de l'énergie :

- La Fédération Des Communes Electrifiées 04 (FDCE04) ;
- L'Espace Info Energie du PACT ARIM 04 ;
- Le PNR du Verdon

Les acteurs de l'action sociale :

- Le Conseil général des Alpes de Haute Provence ;
- Les communes ;
- L'association Actions pour la Mobilité vers l'Emploi (AME 04) ;
- EDF Solidarité ;
- Le Secours catholique ;
- Les Restos du Cœur ;
- La Fondation Abbé Pierre ;
- Les ADMR.

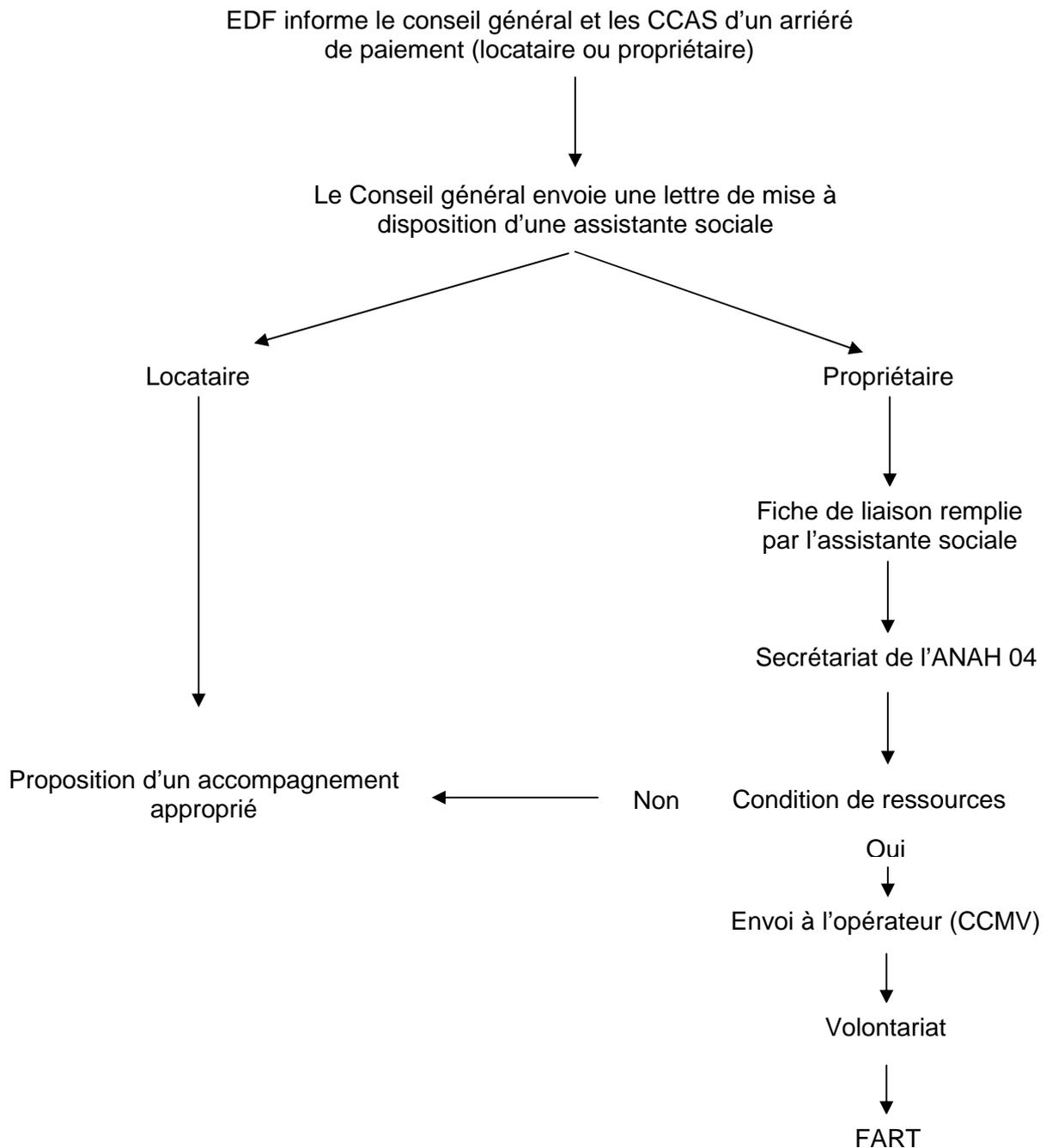
Les acteurs du logement :

- La Communauté de Communes du Moyen Verdon.

PERSPECTIVES

1. UNE PROPOSITION DE CHAÎNE D'INTERVENTION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET ACTIONS

Afin d'améliorer le repérage et la prise en charge de la précarité énergétique, nous avons proposé avec les acteurs de terrain la chaîne d'intervention suivante :



Au niveau du département des Alpes de Haute Provence, une fiche de liaison a été établie sur la base des recommandations faites par l'ANAH au national. Il serait intéressant que celle-ci puisse évoluer au fur et à mesure à partir d'un bilan entre usagers de cette fiche et récipiendaires : descriptif des comportements, caractéristiques précises du logement.

2. DES ACTIONS A METTRE EN PLACE

Suite à ce travail en lien avec les partenaires du territoire et aux retours des enquêtes réalisées auprès des communes trois pistes principales d'actions ressortent :

- Collecte et échanges de données : comme on l'a vu précédemment les fichiers statistiques mères (INSEE) ne permettent pas de par leur nature (données non nominatives) une appréciation fine des situations, compte tenu de caractéristiques décrites et que nous avons croisé (ancienneté du logement, mode de chauffage, CSP...). C'est pourquoi toute donnée plus fine et qualitative, et notamment issue du terrain, doit pouvoir être connue pour favoriser le repérage de situations, provenant de l'ensemble des acteurs (institutionnels et associatifs). A défaut d'un porteur spécifique dédié à cette tâche, les deux pistes d'actions qui suivent peuvent participer à cette meilleure connaissance.
- Favoriser la mise en relation de la chaîne d'acteurs intervenants sur cette question. Si la chaîne proposée plus haut devrait de fait se mettre en place avec la signature du CLE, il reste que sur le terrain l'organisation régulière de temps d'échanges et de coordination doit être entretenue. Un simple échange régulier permettant bien souvent un traitement plus anticipé des cas rencontrés et une optimisation des moyens et solutions mises en œuvre. Le rythme et les modalités de ce temps de travail doivent être définis par les participants de ces temps d'échanges.
- La mise en place d'une action de sensibilisation auprès des élus et personnels communaux, travailleurs sociaux, pour une meilleure appréhension de la problématique de la précarité énergétique. Cette action peut être relativement courte (1/2 journée) et regrouper plusieurs communes, sur la base du volontariat. Les bénévoles d'associations doivent pouvoir également participer à ce type de formation. Plusieurs acteurs peuvent assurer le portage financier de ces formations (PNRV, CCMV ?) ou leur animation technique (ex. PACT ARIM, EDF).
- La mise à disposition de kits d'économie de flux (eau, énergie). Comme nous l'avons évoqué plus haut le PACT ARIM a mis en œuvre ce type d'outil, remis à l'issue d'une session de sensibilisation des publics. Le Parc a fait part, dans le cadre de son partenariat avec le Syndicat mixte des Pays du Verdon de pouvoir financer l'achat de kits dans le type de démarche évoquée plus haut.

CONCLUSION

Ce diagnostic a permis de mieux caractériser la problématique de la précarité énergétique à partir des diverses données chiffrées collectées, même si la nature de ces dernières et les biais mis en avant limitaient cet exercice statistique préalable.

Par ailleurs, si le nombre potentiel de publics susceptibles d'être soumis à une problématique de précarité énergétique reste, toute proportion gardée, relativement faible, il ressort néanmoins la nécessité d'être en veille permanente sur le sujet, l'énergie étant amenée à impacter toujours plus durement le budget des ménages. Ceci avec la difficulté d'identifier ces publics le plus en amont possible, c'est-à-dire avant même qu'ils ne vivent cette précarité au quotidien. A cette fin l'idée d'informer et/ou former les acteurs (travailleurs sociaux, élus et personnels des communes) en lien avec ces publics doit permettre, à sa mesure, de favoriser ce diagnostic amont.

Ce travail aura permis notamment de faire se rencontrer différents acteurs du territoire, et de tricoter des liens, qui nous l'espérons favoriserons une bonne mise en œuvre local du CLE

Enfin, il est important de rester vigilant à la problématique des transports (notamment à l'augmentation des coûts des carburants) qui peuvent faire basculer certains foyers dans la précarité énergétique alors que leurs logements sont de bonnes qualités.

ABREVIATIONS

ANAH – Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ASE – Aide de Solidarité Ecologique
CAF – Caisse d'Allocations Familiales
CCAS – Centre Communal d'Action Social
CEDER – Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables
CETE Méditerranée
CG – Conseil Général
CLE – Contrat Local d'Engagement
CMUC – Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CPER – Contrat Plan Etat Région
CSTB – Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
DDT – Direction Départementale des Territoires
DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDF – Electricité De France
EIE – Espace Info Energie
ENL – Enquête Nationale Logement
ELPE – Etat des Lieux de la Précarité Energétique en PACA
EPEE – Etude de la Précarité Energétique en Europe
FAP – Fondation Abbé Pierre
FART – Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (Programme « Habiter Mieux »)
FILOCOM – Fichier du Logement Communal
FSL – Fonds Solidarité Logement
GERES – Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités
INSEE – Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MI- Maisons Individuelles
OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OPAH RU ou RR - OPAH de revitalisation rurale ou urbaine
PACA – Provence Alpes Côte d'Azur
PCET – Plan Climat Energie Territoire
PDALPD – Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées
PST – Programme Social Thématique
RREP – Réseau Régional Energie & Précarité
SACICAP – Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété
TPN – Tarif Première Nécessité
TSS – Tarif Spécial de Solidarité

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAFIE

ANAH. (2009). « Exploitation enquête INSEE ENL 2006 ».

Devalière, I. (2008). "l'Observatoire National de la Précarité Energétique, Etude de Faisabilité". CSTB/ADEME.

EPEE. (2009, Septembre). "une boîte à outils pour les collectivités locales et territoriales". *collection Habitat, Solidarité, Maîtrise de l'Energie* (n° 6634). ADEME.

INSEE. (déc. 2008, remis à jour juillet 2009). « Rapport d'étude le logement en PACA »

RREP. (2010). « Rapport Final ». Appel à projet PREBAT (PUCA-ADEME-ANAH)

Sites du Ministère du Développement Durable :

- www.developpement-durable.gouv.fr
- www.statistiques.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=9

Site du Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Energétique dans le Logement - RAPPEL

- www.precarite-energie.org/

LES ASSOCIATIONS PORTEUSES DU PROJET



Marie-Maud GERARD – GERES

2 cours Foch 13400 Aubagne

Tél : 04 42 18 55 88

www.geres.eu

mm.gerard@geres.eu

Créée en 1976, le GERES - Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités - est une association à but non lucratif, dont les actions visent à améliorer les conditions de vie des populations par la mise en œuvre de projets qui réduisent la précarité énergétique, préservent l'environnement et limitent les changements climatiques et leurs conséquences.

Sa représentation française, comptant une dizaine de spécialistes énergie-déchets-environnement, conseille et accompagne les pouvoirs publics et les filières économiques vers :

- La maîtrise des dépenses énergétiques : promotion des économies d'énergie dans le bâtiment résidentiel et tertiaire, introduction de services énergétiques innovants, information et conseil auprès du grand public (animation de 2 Espaces Info Energie) ;
- La lutte contre la précarité énergétique (coordination du projet européen FinSH « Outils pratiques et financiers pour la réduction de la précarité énergétique », accompagnement d'acteurs oeuvrant auprès des familles, co-animation réseau Régional Energie & Précarité, conseils sur la performance énergétique du logement) ;
- La gestion et la valorisation des déchets (promotion du compostage...) ;
- La relocalisation de la production énergétique et de la gouvernance de ses impacts (hydroélectricité, éolien, biogaz).

Olivier Béal - Association CFIIP Le Loubatas

BP 16 - 13860 Peyrolles en Provence

Tel : 04.42.67.06.70

energie@loubatas.org



www.loubatas.org

Le Loubatas est une association d'éducation à l'environnement qui s'adresse à tous les publics. L'association gère un centre d'hébergement bioclimatique fonctionnant à l'énergie solaire, ce qui la rend pionnière dans les domaines de l'éducation à la gestion des ressources et du développement durable.

Nos activités :

- Education à l'environnement, à l'énergie et à l'éco-construction lors de projets éducatifs à l'année ou lors de séjours de découverte sur le centre.
- Développement de projets sur l'énergie et la précarité en partenariat avec Ecopolenergie et le Geres et sur le passage à l'acte en termes de comportements eco-citoyens.
- Animation du réseau Régional Energie & Précarité
- Formation sur l'énergie, l'environnement et la gestion d'équipe.
- Création et Vente de documents et d'outils pédagogiques sur l'environnement.
- Accueil de groupes en gestion libre ou pension complète (agrément Ecogîtes des "Gîtes de France")
- Organisation de chantiers de Jeunes internationaux.

Claire BALLY & Virginie VIERI Association ECOPOLENERGIE

Maison le Pesquier – Quartier Pesquier 58 - 13120 GARDANNE

Tel : 04.42.51.24.09

claire.bally@ecopolenergie.com



www.ecopolenergie.com

Créée en mai 2001, l'association ECOPOLENERGIE informe, sensibilise, éduque, conseille et forme un large public à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables, à la diversification énergétique et à la protection de l'environnement.

Nos activités :

- Education à l'énergie auprès des écoles, collèges et lycées.
- Espace Info Energie : actions de sensibilisation des particuliers, des entreprises et des collectivités.
- Conseil et suivi en économie de flux pour les gestionnaires de patrimoine (collectivités, bailleurs).
- Energie et Précarité : projets de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie à l'échelle des quartiers - formation des travailleurs sociaux, réalisation d'une exposition interactive, montage d'actions avec les acteurs locaux, accompagnement des bailleurs.
- Animation du réseau Régional Energie & Précarité.
- Formation sur l'utilisation rationnelle de flux et les méthodes pédagogiques (éducateurs à l'environnement, étudiants, conseillers énergie, travailleurs sociaux, bailleurs, chargés de missions et élus des collectivités)
- Centre de Ressources sur l'environnement, l'énergie et l'habitat.

